PROJET

D'ÉTABLISSEMENT

2026-2030





Résidence La Rablais
1 Place Salvador Allende
35136 Saint Jacques de la Lande
Tél : 02 99 30 74 75
Email : accueil@larablais.fr
https://www.la-rablais.fr/

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 3

1.1. Missions 3

1.2. Offre de service 3

1.3. Historique 4

1.4. Valeurs de la Rablais 5

1.5 Notre territoire 5

1.5.1 Situation géographique de la Résidence 5
1.5.2 Notre réseau 6
1.5.3 Orientations territoriales 6

II. LES PERSONNES ACCUEILLIES 8

III. NOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT 9

3.1. Des valeurs déclinées au quotidien 9

3.1.1 Liberté /sécurité 10
3.1.2 Citoyenneté 11
3.1.3 Intégrité, dignité, intimité 12
3.1.4 Équité 13
3.1.5 Singularité 14

3.2. Le respect des droits du résident et la Bientraitance 15

3.2.1. La garantie des droits individuels et collectifs 15
3.2.2. La bientraitance et la prévention de la maltraitance 17

3.3. De l'accueil à son projet personnalisé 19

3.3.1. Admission et accueil 19
3.3.2. Le projet personnalisé 20

3.4. Les services proposés par la résidence 21

3.4.1. Accueil et service administratif 21
3.4.2. Service hôtelier 21
3.4.3. Accompagnement aux soins des résidents et de leurs familles 23
3.4.4. Soins 24
3.4.5. Vie sociale et Animation 25
3.4.6. Accueil de jour 26

3.5. La Résidence : un lieu de vie 27

IV. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT 30

4.1. Les différentes instances de l'établissement 30

4.2. La politique des ressources humaines 31

4.2.1. Notre politique RH 31
4.2.2. Organigrammes 32
4.2.3. Rôle et missions des membres de l'équipe 33
4.2.4. La politique de développement des compétences 34
4.2.5. L'intégration du nouveau salarié 34
4.2.6. La prévention des risques professionnels 34
4.2.7. Temps de coordination 35
4.2.8. Nos indicateurs RH 35

4.3. Notre politique qualité 36

4.3.1. La qualité au service des résidents 36

4.3.2. Les outils au service de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des résidents 36
4.4. Le développement durable 37
4.5. Notre communication 38
4.5.1. Notre site internet 38
4.5.2. Le Rablaisien 38
4.5.3. Le livret d'accueil 38
V. HORIZON 2030 39
5.1. ASSOCIER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS A LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT 39
5.2. SECURISER LE CIRCUIT DU MEDICAMENT 40
5.3. OPTIMISER LA COMMUNICATION INTERNE 41
5.4. GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) 42
5.5. GARANTIR LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR 43
5.6. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL 44
VI. ANNEXES 45
6.1. Méthodologie d'élaboration du projet 45
6.2. Synthèse du projet d'établissement 46

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



1.1. Missions

L'EHPAD de La Rablais a pour missions principales :

1. D'accompagner les personnes âgées dont le maintien à domicile est devenu difficile, dans un lieu de vie favorisant le maintien du lien social et la citoyenneté ;
2. D'aider les résidents dans les gestes de la vie quotidienne ;
3. D'apporter les soins paramédicaux ;
4. Garantir la sécurité physique et psychique des résidents ;
5. D'être à l'écoute des résidents et de leur entourage.

1.2. Offre de service

La résidence La Rablais a une capacité d'accueil autorisée de 91 places, soit 67 sur l'unité Ty-Braz, 18 sur l'unité Ty-Bihan (unité protégée) et 6 en accueil de jour pour des personnes âgées vivant encore à domicile.

En plus des hébergements permanents, la résidence La Rablais propose :

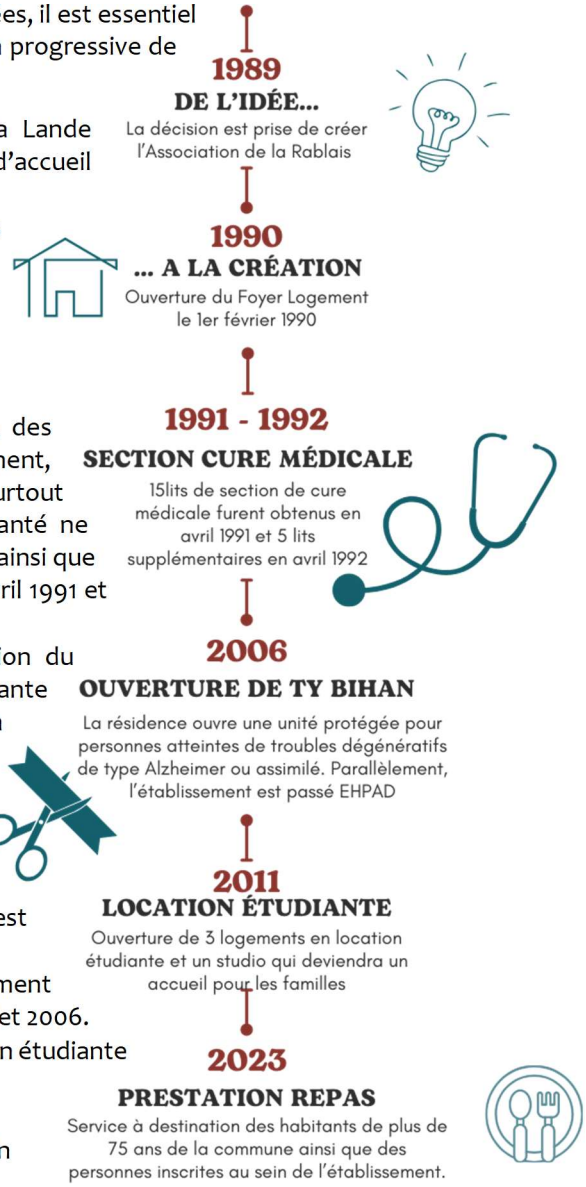
- **L'accueil temporaire.** Cet accueil d'une durée programmée d'un mois en général *(et ce pour 90 jours maximum par an et par personne)*, permet à la fois d'offrir une période de répit aux aidants familiaux, de pallier aux problèmes d'isolement rencontrés par les personnes âgées et de préparer une éventuelle admission en hébergement permanent.
 A ce jour, il existe 2 hébergements temporaires à l'unité protégée qui se transforment le plus souvent en des hébergements permanents au regard du niveau de dépendance psychique des personnes accueillies et de l'impossibilité d'un retour à domicile.

- **L'accueil de jour.** D'une capacité de 6 places, il est destiné à l'accueil des personnes semi autonomes, il est ouvert 5 jours sur 7 de 10h15 à 16h15 dans lequel travaillent en alternance deux salariés (aides médico-psychologiques).
 Cet accueil permet de soulager les familles, d'offrir un accompagnement et un encadrement personnalisés à ces personnes âgées.
 Les animations réalisées se font toujours dans le souci du maintien de l'autonomie de la personne en stimulant au maximum ses capacités.
 Cet accueil de jour est également un moyen de rompre la solitude des personnes accueillies qui sont souvent seules chez elles et permet une passerelle pour une potentielle entrée en hébergement permanent.

1.3. Historique

Pour mieux comprendre la manière dont l'EHPAD La Rablais accomplit aujourd'hui ses missions d'accompagnement, de soins et de soutien auprès des personnes âgées, il est essentiel de revenir sur l'histoire de l'établissement, qui éclaire la construction progressive de son identité et de ses valeurs :

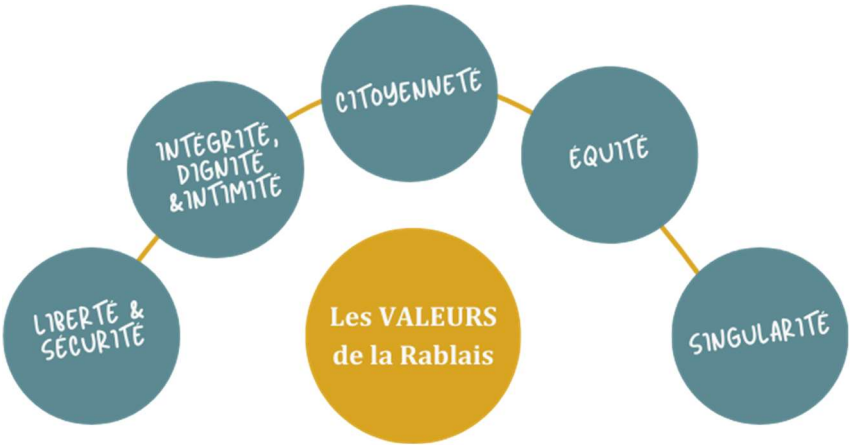
- Dans les années 80, la commune de Saint-Jacques de la Lande entamait une réflexion sur la création d'un établissement d'accueil pour personnes âgées.
- En 1989, la décision était prise de créer l'Association la Rablais pour une gestion au plus près des résidents et des familles. A l'origine le terrain est communal. Un bail emphytéotique a été signé entre la Mairie et la SA HLM Les Foyers. Le bailleur loue les bâtiments à l'association gestionnaire.
- La Résidence la Rablais a été ouverte le 1er février 1990.
- Si la nature de foyer logement était clairement affichée, des demandes de médicalisation furent présentées très rapidement, le parti étant pris d'accueillir des personnes dépendantes et surtout de les garder jusqu'en fin de vie, lorsque leur état de santé ne nécessite pas un plateau médico-technique trop lourd. C'est ainsi que quinze lits de section de cure médicale furent obtenus en avril 1991 et cinq lits supplémentaires en avril 1992.
- Suite à l'allongement de la durée de vie, à l'augmentation du nombre de personnes très âgées, et à une importante augmentation des personnes présentant des troubles de la mémoire, l'association la Rablais a décidé la création d'une unité spécialisée pour personnes atteintes de troubles dégénératifs de type Alzheimer ou assimilé. En juillet 2006, l'unité Ty-Bihan a donc ouvert ses portes. Elle comprend alors seize places d'hébergement permanent et deux places d'hébergement. L'ancien Foyer Logement est alors nommé Ty Braz.
- Parallèlement, l'établissement est passé EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en juillet 2006.
- En décembre 2011, l'Association ouvre 3 logements en location étudiante et un studio qui deviendra un accueil pour les familles.
- 2023 : le service repas a été mis en place à destination des habitants de plus de 75 ans de la commune et inscrites au sein de l'établissement.



À ce jour la résidence La Rablais propose pour les personnes âgées : 91 places dont 67 sur l'unité Ty-Braz (hébergement EHPAD permanent) et 18 sur l'unité protégée Ty-Bihan dont 2 en temporaire et 6 places d'accueil de jour.

1.4. Valeurs de la Rablais

L'historique de l'EHPAD, marqué par la professionnalisation, l'adaptation aux besoins croissants et l'ouverture vers des pratiques centrées sur la personne, permet aujourd'hui d'affirmer pleinement ses cinq valeurs fondamentales :



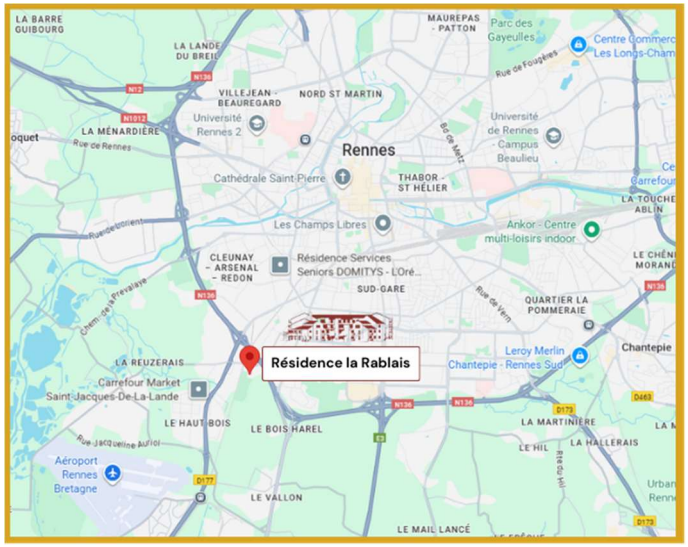
La vie du résident au sein de l'établissement est organisée de façon à respecter au mieux ces valeurs sur lesquelles s'appuient les professionnels dans leurs accompagnements. Les professionnels portent les valeurs de l'Association par leur attitude responsable et valorisante. Leur créativité contribue à améliorer le bien vieillir des résidents.

Le résident est une personne reconnue à part entière. L'estime et l'image de soi sont valorisées.

Ainsi les besoins des résidents sont examinés de façon individuelle et les réponses envisagées sont inscrites dans un projet d'accompagnement personnalisé.

1.5 Notre territoire

1.5.1 Situation géographique de la Résidence



La résidence la Rablais est située dans la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, à 500 mètres de la Mairie, voisine du stade municipal Salvador Allende et de la Ville de Rennes.

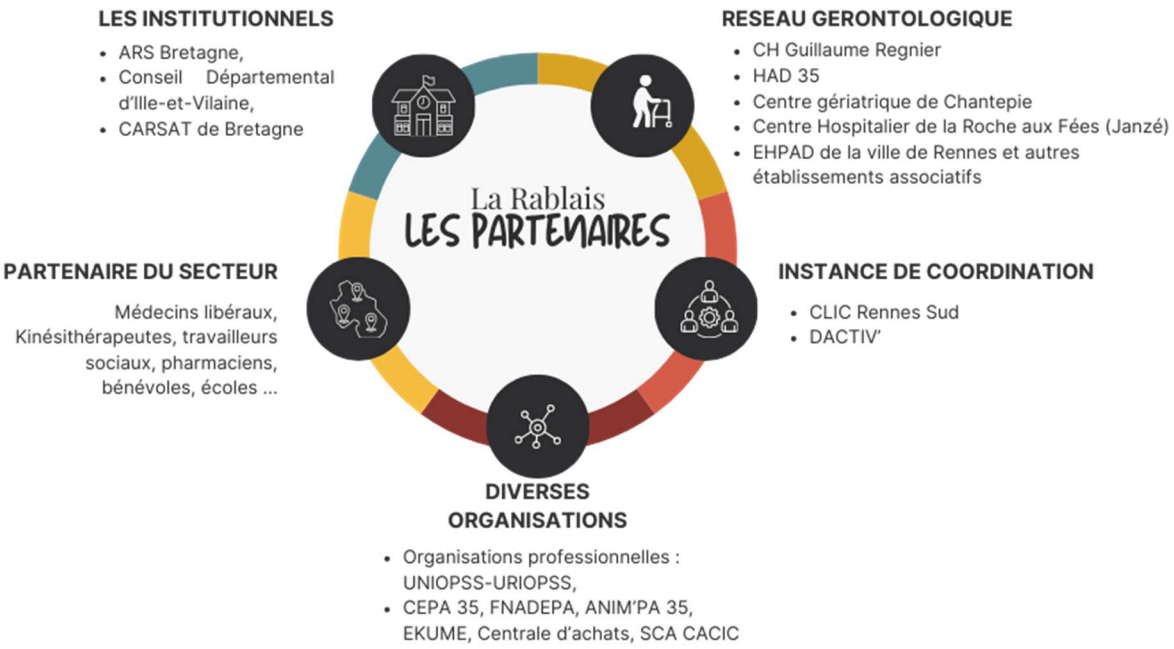
L'établissement offre un ensemble architectural harmonieux, propice au calme et à la tranquillité.

Un grand parking facilite l'accès à la Résidence dont deux emplacements sont prioritaires aux personnes à mobilité réduite.

En voiture, l'accès est rendu possible par la proximité de la rocade de Rennes. Il existe également un accès aux transports en commun, bus et métro, et mobilité douce.

1.5.2 Notre réseau

L'établissement s'inscrit dans un maillage territorial, représenté ci-dessous :



1.5.3 Orientations territoriales

Porté par cinq orientations fortes, notre projet d'établissement affirme sa cohérence avec le Schéma régional de santé et le schéma départemental :

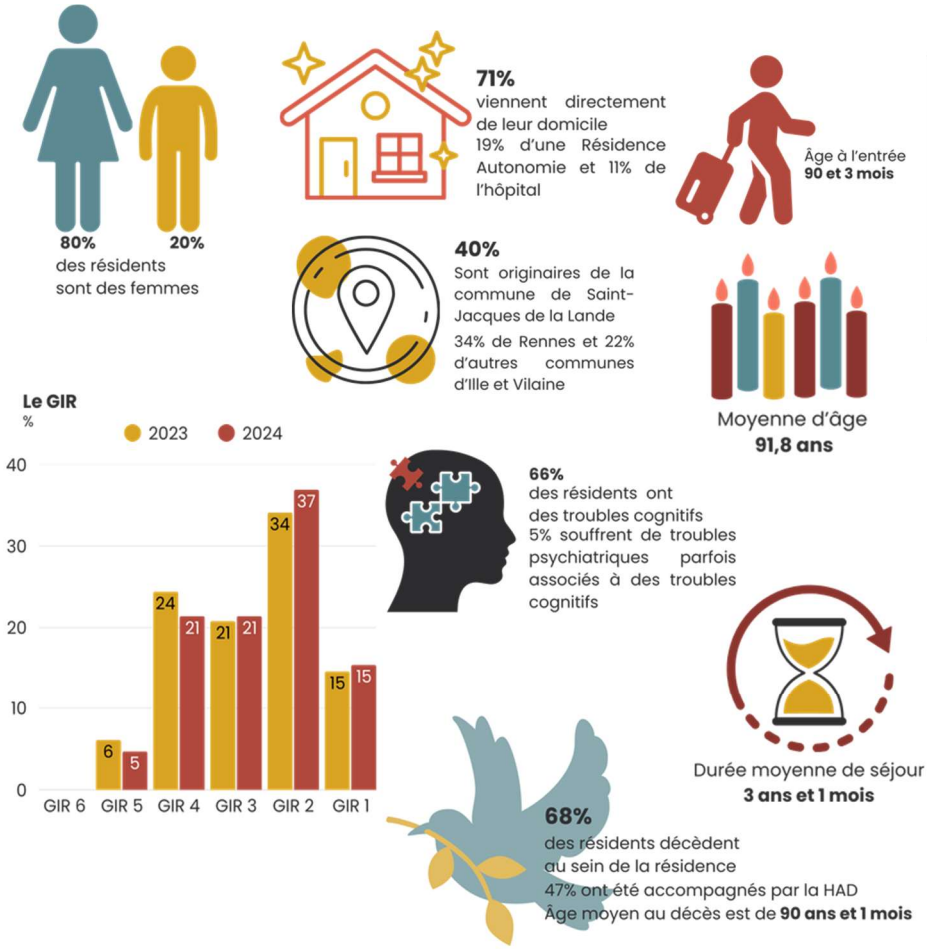
	NOS ORIENTATIONS
	1 - Associer l'ensemble des professionnels à la personnalisation de l'accompagnement
	2 - Sécuriser le circuit du médicament
	3 - Optimiser la communication interne
	4 - Garantir la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)
	5 - Garantir la liberté d'aller et venir
	6 - Améliorer le cadre de vie et de travail

Nos six orientations du projet sont identifiées par un code couleur dans le tableau ci-après, mettant en regard les orientations du projet avec celles des schémas de référence :

Le schéma régional de santé (PRS Bretagne – COS 2023-2028) s'articule autour de 9 orientations :		**Le Schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 propose 7 axes :**	
1 - **S'adapter aux nouveaux environnements et risques :** renforcer la résilience face aux crises sanitaires, climatiques et environnementales.		**Axe 1 :** Agir sur l'attractivité des métiers	
2 - **Améliorer l'attractivité des métiers de la santé :** recruter, fidéliser, former et soutenir les professionnels.		**Axe 2 :** Permettre de vivre dignement à domicile	
3 - **Garantir un accès équitable aux soins et accompagnements :** assurer une offre adaptée et proche des territoires		**Axe 3 :** Conforter et développer l'accueil en établissement	
4 - **Mieux coordonner les parcours de santé et de vie :** organiser des prises en charge fluides et cohérentes autour de la personne		**Axe 4 :** Renforcer la prévention de la perte d'autonomie et le soutien aux aidants	
5 - **Répondre à des enjeux populationnels prioritaires :** renforcer les actions sur la santé mentale, les addictions, les maladies chroniques et le vieillissement		**Axe 5 :** Assurer une réponse coordonnée et de qualité aux besoins des personnes	
6 - **Agir pour l'autonomie et l'inclusion :** développer le maintien de l'autonomie, les solutions alternatives à l'hébergement, et soutenir les aidants		**Axe 6 :** Poursuivre la dynamique inclusive de toutes les politiques départementales	
7 - **Promouvoir la qualité, la sécurité et l'innovation :** élever les standards de qualité, renforcer la bientraitance et développer les innovations organisationnelles et numériques		**Axe 7 :** Garantir les conditions de réussite du schéma	
8 - **Affirmer la place des usagers-citoyens :** encourager la participation, la transparence et la démocratie en santé.			

II. LES PERSONNES ACCUEILLIES

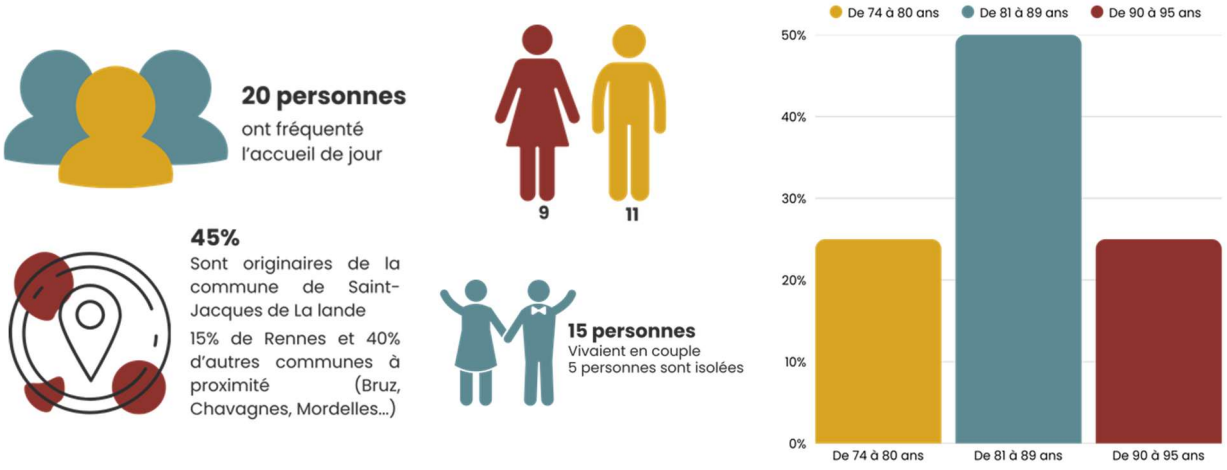
Au 31 décembre 2024, les principales caractéristiques des résidents de l'EHPAD sont :



La durée moyenne de séjour (DMS), relativement longue au regard des données nationales, s'explique en partie par l'accueil de personnes entrées à l'époque du *Foyer Logement* et aujourd'hui décédées.

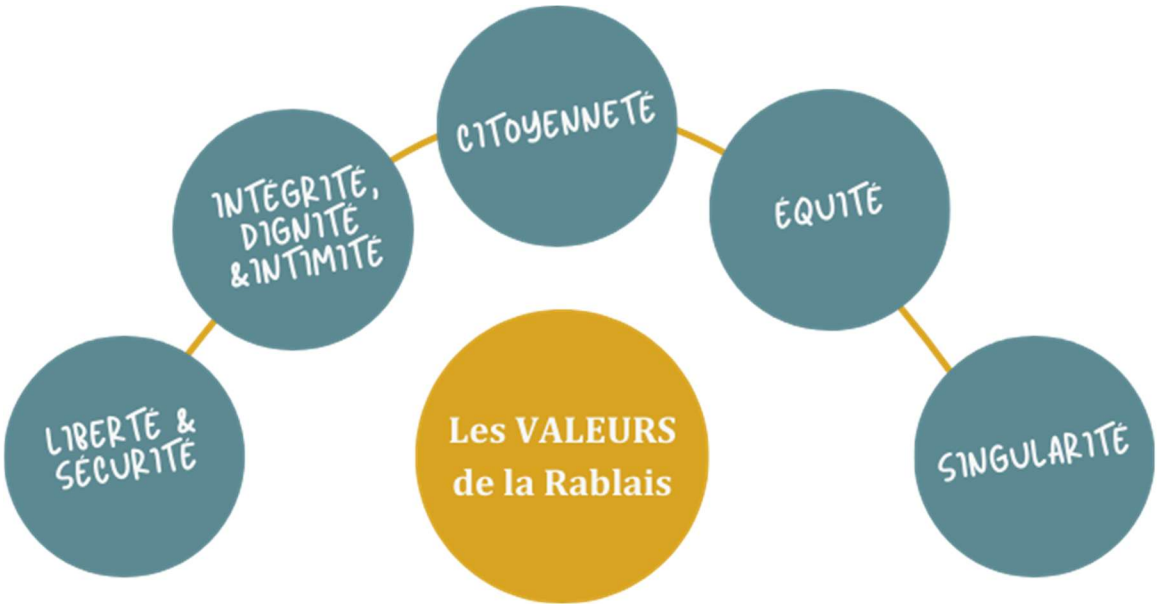
Le cadre de vie proposé — notamment la présence de grands logements, héritage du bâtiment du Foyer Logement — constitue un facteur d'attractivité. Cet environnement, pensé comme un véritable lieu de vie, proche des espaces naturels et des complexes sportifs, favorise l'accueil de personnes moins vulnérables et dépendantes.

Les données suivantes présentent les principales caractéristiques des personnes accueillies en accueil de jour au 31 décembre 2025 :



III. NOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

3.1. Des valeurs déclinées au quotidien



Afin de passer du concept à la pratique, une équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD a réfléchi à la déclinaison de ces valeurs en actes concrets dans la continuité du précédent projet, résumés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 Liberté /sécurité

La Rablais
LIBERTÉ & SÉCURITÉ

HÔTELLERIE

- Liberté d'aménager et de personnaliser son lieu de vie :
- Appartements de 30, 40 ou 50 m², permettant un aménagement personnel confortable
- Boîtes aux lettres individualisées, renforçant l'autonomie et la vie privée
- Clé individuelle de la chambre, avec rappel de bien fermer la porte Décoration libre des logements, afin de recréer un univers familier pour garantir la sécurité.
- Liberté de choix dans l'alimentation et les lieux de repas :
- Liberté de choisir le lieu du repas : salle de restauration ou en chambre selon le souhait des résidents ou encore au salon famille avec ses proches
- Réflexion d'équipe régulière, en lien avec les souhaits des résidents, concernant la place en salle de restauration
- Présence quotidienne d'un plat de substitution
- Large choix au petit déjeuner, avec possibilité de varier chaque jour
- Installation de tables en extérieur l'été, permettant de changer de cadre et de partager un repas différent
- Possibilité de prendre ses repas à l'extérieur de l'établissement
- Dans les logements de Ty Braz : kitchenettes permettant l'installation d'un réfrigérateur pour conserver des produits frais

ACCUEIL

- Accueil des familles en quête d'information, y compris lorsque l'accueil du résident n'est pas envisagé à court terme
- Recueil direct de l'avis du résident lors des visites de pré-admission, afin de respecter sa volonté propre et de ne pas substituer la décision de la famille à celle de la personne concernée
- Liberté des visites, sans horaires imposés, permettant aux familles de venir selon leurs disponibilités tout en assurant la protection des résidents par un système de digicode
- Possibilité de recevoir des proches accompagnés de leurs animaux

ANIMATION & VIE SOCIALE

- Liberté d'aller et venir aux animations proposées et à l'extérieur de l'établissement
- Liberté d'expression, notamment au travers des commissions animation et du journal interne Le Rablaissien
- Liberté de culte, avec la possibilité d'assister à une messe organisée tous les quinze jours au sein de la résidence
- Présence de trois animateurs, dont un à Ty Braz, assurant également des animations les week-ends et jours fériés, et proposant un programme varié et adapté
- Participation de bénévoles, engagés dans le cadre d'une convention formalisée
- Possibilité pour les résidents de chaque unité de se rendre aux animations organisées dans l'autre unité, favorisant le choix, la mobilité et la rencontre

ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN & SOINS

- Liberté de refuser un soin, avec possibilité de report lorsque la situation le permet
- Choix libre des vêtements et respect du rythme d'habillage, en accord avec les habitudes de vie du résident
- Utilisation de matériel de sécurité adapté au niveau de dépendance et aux besoins individuels, vérification annuelle du matériel médical afin de garantir sa fiabilité et sa sécurité, et renouvellement régulier du matériel obsolète, par exemple le remplacement des sangles
- Sécurisation des accès à l'unité Ty-Bihan via un digicode
- Recours à la contention uniquement après réflexion d'équipe, sur prescription médicale, avec réévaluation régulière
- Mise à disposition de médaillons d'appel pour les résidents de Ty Braz et installation de sentinelles de porte et de détecteurs de levée du lit pour prévenir les situations à risque
- Respect strict de la confidentialité des informations médicales et personnelles
- Liberté de choisir ses intervenants extérieurs (médecin traitant, kinésithérapeute, pédicure, etc.)

FIN DE VIE

- Recherche systématique des directives anticipées auprès de chaque résident, afin de respecter au mieux ses volontés
- Possibilité pour un proche de dormir dans la chambre du résident en fin de vie, grâce à un lit mobile mis à disposition
- Convention avec l'HAD, permettant de renforcer les compétences de l'équipe et d'assurer un accompagnement adapté aux situations complexes
- Possibilité pour le résident de rester dans sa chambre après le décès

« JE ME SENS LIBRE DE CIRCULER DANS ET EN DEHORS DE LA RÉSIDENCE »
PAROLE DE RÉSIDENT

3.1.2 Citoyenneté



INFORMATION

- Distribution de la revue d'information de la commune à l'ensemble des résidents, afin de maintenir le lien avec la vie locale.
- Diffusion des actualités de la commune par l'animateur, pour permettre à chacun de rester informé et acteur de son environnement.
- Publication bimestrielle du journal interne Le Rablaissien, relayant les informations de la résidence
- Site internet de l'établissement, offrant un accès facilité à diverses informations pratiques et institutionnelles.
- Affichage hebdomadaire des animations et des menus, garantissant une information claire et accessible au quotidien.
- Mise en place d'un comité communication, chargé d'améliorer la diffusion et la qualité de l'information interne.

EXPRESSION & PARTICIPATION

- Participation aux instances de l'établissement, notamment le Conseil de la Vie Sociale (CVS), la commission animation et commission-animation
- Implication dans les événements de la commune (bals, expositions, manifestations culturelles), favorisant l'ouverture sur la vie locale.
- Participation des résidents à l'émission mensuelle Planète Séniors, diffusée sur N Breizh, offrant une visibilité et une valorisation de la parole des résidents
- Accompagnement au bureau de vote lors des élections, afin de garantir l'exercice du droit civique.
- Accompagnement hebdomadaire pour les sorties du quotidien (supermarché, poste…), soutenant l'autonomie et la participation sociale.
- Enquêtes de satisfaction annuelles, permettant aux résidents et familles d'exprimer leurs attentes et appréciations.
- Boîte à idées partagée, analysée en comité éthique et qualité, avec restitution aux familles et aux résidents.
- Organisation de cafés des familles et de groupes de parole thématiques, ouverts aux trois unités, favorisant l'échange avec les proches

ANIMATION & VIE SOCIALE

- Localisation de la résidence propice aux rencontres intergénérationnelles lors des promenades et activités de plein air
- Participation des résidents aux services et structures de la cité : médiathèque, mairie, centre socio-culturel, associations… grâce notamment au soutien d'Handistar lorsque nécessaire
- Accueil et participation des bénévoles de la commune au sein de la résidence (animations, prestations, accompagnements), renforçant les liens avec le territoire
- Ouverture de l'établissement sur l'extérieur, favorisant la visibilité des actions et les échanges avec la communauté locale
- Participation aux repas des anciens organisés par la commune, permettant le maintien d'une vie sociale élargie
- Affichage des articles de presse relatifs aux activités de la résidence ou aux résidents, valorisant les projets et les réussites collectives.
- Organisation de portes ouvertes de l'accueil de jour, facilitant la découverte du service et l'intégration progressive de nouveaux participants
- Accueil de personnes extérieures pour le repas du midi, sous conditions (dossier d'inscription, autonomie suffisante, signature d'un contrat et définition des jours), permettant de renforcer les liens sociaux et d'ouvrir la résidence à la vie du quartier

3.1.3 Intégrité, dignité, intimité



HÔTELLERIE

- Possibilité d'accueil pour les couples, grâce à six chambres doubles
- Personnalisation des petits déjeuners
- Personnalisation des petits déjeuners, afin de respecter les goûts, les habitudes et les rythmes de chacun
- Information systématique aux résidents lors de l'arrivée d'un nouveau voisin de chambre ou de table, dans un souci de favoriser les liens
- Remise d'un colis de bienvenue, marquant une attention particulière au moment de l'installation
- Mise à disposition d'une réserve de linge non étiqueté, permettant de répondre ponctuellement aux besoins des résidents
- Aide au repas adaptée aux capacités de chacun, incluant les textures modifiées, la protection des vêtements et l'aide au nettoyage visage et mains lorsque nécessaire
- Entretien quotidien du linge, garantissant hygiène, confort et respect de la dignité
- Respect du lieu de vie : clé individuelle de la chambre, boîte aux lettres personnelle, ligne téléphonique propre, possibilité d'envoyer du courrier via la boîte aux lettres de l'accueil

ACCUEIL

- Absence de tout jugement de valeur, afin de garantir un accue respectueux de la personne et de son histoire
- Recueil des données et des habitudes de vie, régulièrement réactualisé en fonction des besoins, pour favoriser une connaissance fine du résident et un accompagnement personnalisé
- Respect strict du secret professionnel, assurant la confidentialité des informations partagées lors de l'admission et tout au long du séjour
- Transmission des informations orales et écrites aux équipes, dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé, afin de garantir cohérence et continuité de l'accompagnement
- Application d'un protocole d'admission et d'accueil, structurant les étapes d'arrivée du résident et favorisant un accueil serein et sécurisant
- Visite à domicile ou en milieu hospitalier, lorsque cela est nécessaire, pour préparer au mieux l'entrée et s'assurer du respect des besoins, des souhaits et du rythme de la personne

ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN & SOINS

- Frappe préalable à la porte avant toute entrée en chambre, fermeture systématique des portes lors des soins et utilisation de pancartes signalant un soin en cours afin de garantir l'intimité du résident et préserver son espace privé
- Usage du vouvoiement et du nom de famille, sauf accord contraire du résident, conformément aux règles de respect et de pudeur
- Dialogue avec les familles lorsqu'elles sont présentes, tout en veillant à préserver la place et la parole du résident
- Formation systématique à la méthode Humanitude (Gineste-Marescotti) pour l'ensemble des professionnels, garantissant des pratiques respectueuses de la dignité et du rythme de la personne
- Possibilité de décharge pour demander l'absence de passages nocturnes en chambre afin de protéger le sommeil du résident
- Gestion autonome de la prise des médicaments, lorsque l'état de santé le permet, soutenant l'autonomie et le respect des capacités individuelles
- Mise en place d'un poste hebdomadaire d'accompagnement personnalisé pour les AVS et AS, permettant une journée dédiée à l'accompagnement personnalisé de trois à quatre résidents

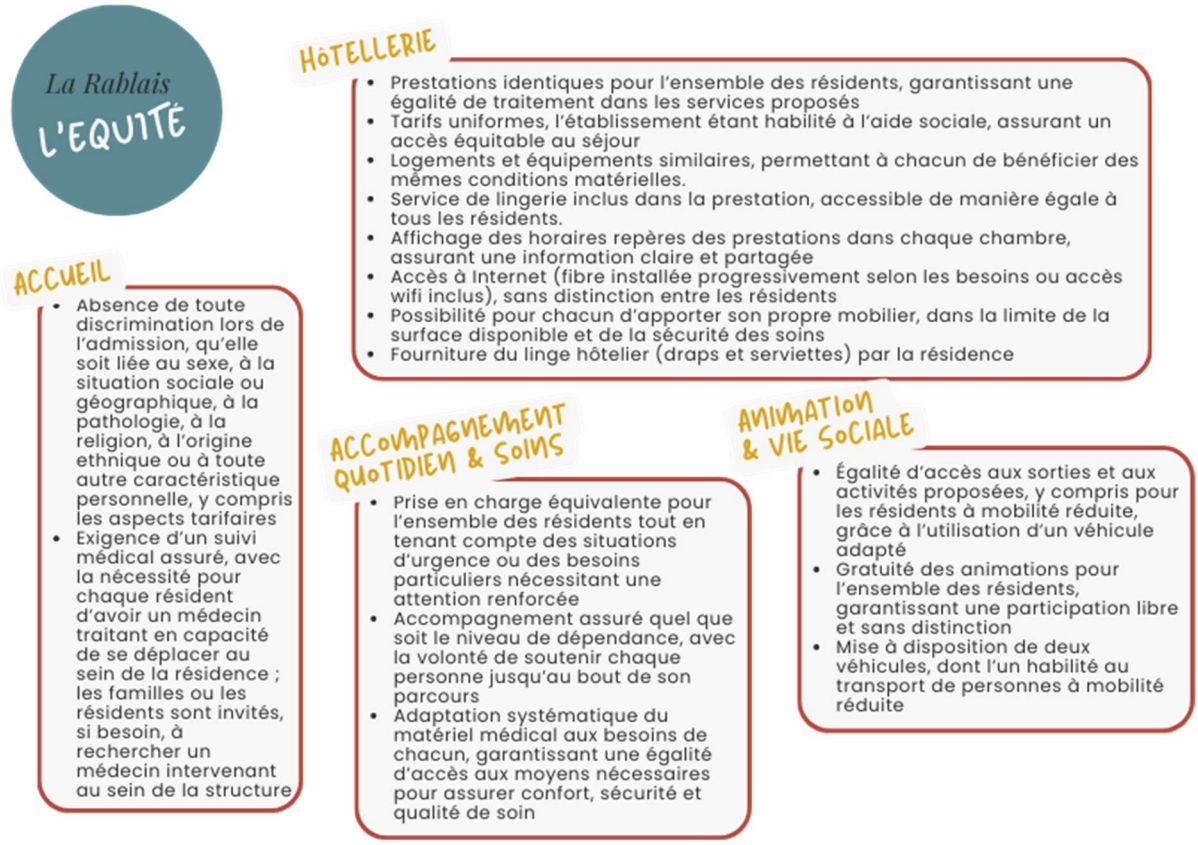
ANIMATION & VIE SOCIALE

- Concertation régulière entre soignants et animateurs, afin de proposer des activités adaptées aux capacités, besoins et préférences des résidents
- Respect strict du droit à l'image, avec recueil systématique du consentement avant toute prise ou diffusion de photographies ou de vidéos

FIN DE VIE

- Dialogue régulier avec les familles, afin de les accompagner, de les informer
- Coordination avec l'HAD, permettant un accompagnement renforcé et adapté aux besoins spécifiques de la fin de vie
- Présence attentive de l'équipe, avec des passages réguliers en chambre et une prise en charge centrée sur le confort, le soulagement et le respect de l'intégrité, de la dignité et l'intimité de la personne
- Hommage après le décès : minute de silence, photo à l'entrée si la famille y consent, bouquet de fleurs
- Envoi d'un message aux familles l'année suivant le décès, témoignant que la personne disparue reste présente dans la mémoire de la résidence, geste particulièrement apprécié des proches

3.1.4 Équité


La Rablais
L'EQUITÉ
HÔTELLERIE
• Prestations identiques pour l'ensemble des résidents, garantissant une égalité de traitement dans les services proposés
• Tarifs uniformes, l'établissement étant habilité à l'aide sociale, assurant un accès équitable au séjour
• Logements et équipements similaires, permettant à chacun de bénéficier des mêmes conditions matérielles.
• Service de lingerie inclus dans la prestation, accessible de manière égale à tous les résidents.
• Affichage des horaires repères des prestations dans chaque chambre, assurant une information claire et partagée
• Accès à Internet (fibre installée progressivement selon les besoins ou accès wifi inclus), sans distinction entre les résidents
• Possibilité pour chacun d'apporter son propre mobilier, dans la limite de la surface disponible et de la sécurité des soins
• Fourniture du linge hôtelier (draps et serviettes) par la résidence
ACCUEIL
• Absence de toute discrimination lors de l'admission, qu'elle soit liée au sexe, à la situation sociale ou géographique, à la pathologie, à la religion, à l'origine ethnique ou à toute autre caractéristique personnelle, y compris les aspects tarifaires
• Exigence d'un suivi médical assuré, avec la nécessité pour chaque résident d'avoir un médecin traitant en capacité de se déplacer au sein de la résidence ; les familles ou les résidents sont invités, si besoin, à rechercher un médecin intervenant au sein de la structure
ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN & SOINS
• Prise en charge équivalente pour l'ensemble des résidents tout en tenant compte des situations d'urgence ou des besoins particuliers nécessitant une attention renforcée
• Accompagnement assuré quel que soit le niveau de dépendance, avec la volonté de soutenir chaque personne jusqu'au bout de son parcours
• Adaptation systématique du matériel médical aux besoins de chacun, garantissant une égalité d'accès aux moyens nécessaires pour assurer confort, sécurité et qualité de soin
ANIMATION & VIE SOCIALE
• Égalité d'accès aux sorties et aux activités proposées, y compris pour les résidents à mobilité réduite, grâce à l'utilisation d'un véhicule adapté
• Gratuité des animations pour l'ensemble des résidents, garantissant une participation libre et sans distinction
• Mise à disposition de deux véhicules, dont l'un habilité au transport de personnes à mobilité réduite

3.1.5 Singularité



HÔTELLERIE

- Menus et textures adaptés à chacun, en fonction des goûts, besoins nutritionnels et capacités de chacun
- Service de petit déjeuner individualisé, respectant les préférences et les rythmes du résident
- Horaires de repas ajustés, notamment en cas de rendez-vous médicaux ou d'organisation personnelle particulière
- Hébergement personnalisé, permettant à chacun de s'approprier pleinement son lieu de vie (en lien avec la valeur intimité et dignité) : à Ty Braz, le mobilier (hors lit médicalisé) appartient aux résidents ; à Ty Bihan, le mobilier fourni par la structure peut être personnalisé selon les souhaits ; Nom ou photo sur la porte d'entrée ; Décoration libre de la porte d'entrée ; Boîtes aux lettres personnalisées pour les résidents de Ty Braz
- Possibilité d'amener son animal de compagnie, contribuant au maintien des repères affectifs
- Distribution des menus de la semaine dans les boîtes aux lettres ou en main propre pour ceux qui le souhaitent
- Remise du journal Ouest-France au petit déjeuner pour les résidents dépendants abonnés
- Bac à linge délicat disponible en chambre, permettant une gestion directe par les familles si elles le souhaitent

ACCUEIL

- Entretien individuel et visite préalable de l'établissement, permettant de connaître la personne, ses attentes et ses premières impressions avant l'entrée
- Visite à domicile, lorsque cela est possible, afin de mieux comprendre le cadre de vie habituel et d'adapter l'accueil en conséquence
- Prise en compte des souhaits du futur résident (étage souhaité, proximité de l'ascenseur, préférence de place à table…), dans la mesure des disponibilités, pour favoriser une installation conforme à ses attentes
- Rénovation du logement avant l'accueil, garantissant un espace propre, préparé et personnalisé
- Inscription du nom et prénom du résident sur la porte et la boîte aux lettres avant son emménagement, afin de marquer son identité et son appropriation des lieux.
- Cadeau de bienvenue et carte d'accueil, marquant l'arrivée du résident
- Recueil personnalisé des données et habitudes de vie, permettant de construire un accompagnement ajusté à la personne

ANIMATION & VIE SOCIALE

- Recueil des centres d'intérêt de chaque résident, afin de proposer des activités en lien avec ses goûts, ses envies et son histoire
- Projet personnalisé d'animation pour chaque résident de Ty Bihan
- Respect des visites familiales (horaires, lieux, sorties)
- Cadeau de Noël personnalisé, établi à partir des souhaits recueillis par les animateurs auprès de chaque résident.
- Grâce à l'identification de la date d'anniversaire dans le logiciel soins, une carte personnalisée et d'une visite des salariés, souvent agrémentée d'une chanson, sont offertes aux résidents
- Gâteau d'anniversaire mensuel célébré en groupe, ainsi qu'une attention particulière pour les centenaires
- Diversité des lieux d'animation : salle des fêtes, Ty Bihan, Ty Braz, bibliothèque, salle cheminée, petits salons, permettant d'ajuster l'ambiance et le cadre aux besoins de chacun.
- Possibilité d'utiliser différents espaces et équipements, tels que la salle de télévision, la table tactile ou les soins esthétiques, en fonction des envies individuelles

ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN & SOINS

- Recueil de l'histoire de vie et des habitudes de vie, élaboration de projets personnalisés, construits avec le résident et ses proches, afin d'ajuster l'accompagnement au plus près de sa singularité
- Prise en compte des demandes et observations des familles, lorsqu'elles contribuent à mieux comprendre les attentes du résident
- Adaptation des soins techniques et d'hygiène en fonction des besoins spécifiques du résident, de ses capacités et de son confort
- Possibilité pour les familles de poursuivre certaines habitudes de soins ou d'accompagner leur proche lors de rendez-vous extérieurs
- Élaboration de bons de rendez-vous, que ce soit pour les soins ou pour des sorties en famille, afin de fournir un repère clair et rassurant pour les résidents

FIN DE VIE

- Respect des pratiques religieuses et spirituelles propres à chaque résident
- Respect strict des directives anticipées, lorsqu'elles ont été exprimées
- Accompagnement des familles, avec la possibilité pour un proche de rester dormir sur place
- Possibilité de faire intervenir un prêtre ou tout autre représentant religieux, selon les souhaits du résident
- Possibilité pour le défunt de rester dans sa chambre

3.2. Le respect des droits du résident et la Bientraitance

3.2.1. La garantie des droits individuels et collectifs

La garantie des droits individuels et collectifs des résidents constitue un engagement fondamental de l'établissement, pleinement inscrit dans les cinq valeurs qui le fondent et orientent les pratiques professionnelles.
Ces valeurs guident l'action quotidienne des équipes et se traduisent par une attention constante portée au respect de la personne, à sa dignité, à son intimité, à sa liberté d'expression, à sa participation à la vie de l'établissement et à la reconnaissance de ses choix.

Conformément aux dispositions de l'article L.311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), complété par l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (article L.311-4 du CASF), l'établissement veille à garantir l'effectivité de ces droits.
La Charte est affichée dans le hall d'accueil afin d'en assurer l'accessibilité à tous.

► Respect de la dignité et de l'intégrité du résident, et de son intimité



La sauvegarde de la dignité de la personne humaine constitue un principe à valeur constitutionnelle, consacré par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 27 juillet 1994 (n°94-343/344 DC). Elle représente un droit fondamental, inaliénable et intangible. À ce titre, le projet d'établissement place le respect de la dignité et de l'intimité du résident au cœur de ses engagements.

Ces principes se traduisent concrètement dans les pratiques quotidiennes de l'ensemble de l'équipe, en cohérence avec les valeurs portées par l'établissement.

► Le droit à l'information et la recherche du consentement éclairé du résident

Aux termes des articles L1111-2 et suivants du code de la santé publique, toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus.

Cette information doit être claire, adaptée et comprise par le résident.

Le résident est acteur de sa vie. En ce sens, il a la liberté de s'exprimer, de décider et de refuser. Ainsi, la personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes. Le consentement éclairé du résident doit être recherché à tout moment.

► Accès du résident à son dossier

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a posé le principe de l'accès direct du résident à l'ensemble des informations de santé le concernant ; les articles R. 1111-1 à R. 1111-8 du Code de la Santé Publique, ainsi que les recommandations de la HAS de décembre 2005, ont organisé cet accès. Le droit d'accès au dossier médical fait partie des moyens dont dispose le résident pour être informé et pouvoir participer aux décisions le concernant. Pour cela il en fera la demande à l'établissement qui le renseignera des modalités.

► Respect de la confidentialité des informations relatives au résident

L'organisation et les pratiques de l'EHPAD la Rablais permettent le respect de la confidentialité et du partage des informations relatives au résident. Les professionnels sont sensibilisés au respect du secret professionnel.

► Un accompagnement personnalisé et adapté, dans un souci de maintien de l'autonomie



Dans le cadre de son activité au quotidien, le professionnel accompagne le résident avec bienveillance et fait en sorte d'être disponible et discret, accueillant et chaleureux.

Accompagner les résidents, c'est être présent pour eux tout au long de leur séjour. C'est écouter leurs besoins, leurs désirs et leurs attentes quel que soit le mode d'expression utilisé, pour y répondre et rechercher leur consentement. Les professionnels sont vigilants à s'adapter aux situations de chacun.

► Principe de non-discrimination, respect du droit à une libre pratique religieuse, et à l'exercice des droits civiques



Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, en raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques et religieuses, lors d'un accompagnement à l'EHPAD.

► Protection, prévention et soutien des personnes accompagnées

Les professionnels sont vigilants quant à la protection de la personne sur le plan physique et psychique, dans le souci de son bien-être. Ils sont attentifs à transmettre au responsable de l'établissement toute atteinte à personne ou à ses biens, et tout manquement dans la réponse à ses besoins au quotidien.

► La participation des résidents et des familles à la vie de l'établissement et respect des liens familiaux

L'établissement reconnaît la participation et l'expression des résidents et de leurs familles comme un levier essentiel de la qualité de l'accompagnement. À ce titre, la résidence veille à encourager cette participation en proposant des moyens de communication adaptés aux capacités, aux pathologies et aux éventuelles déficiences cognitives des personnes accompagnées.

La participation est recherchée, favorisée et stimulée à travers différents espaces et dispositifs de concertation et d'expression, notamment :

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**, instance privilégiée de dialogue et de représentation ;
- **Les questionnaires de satisfaction**, réalisés annuellement, dont les résultats sont analysés, synthétisés et diffusés ;
- **Les commissions animation et restauration**, réunies trois à quatre fois par an ;
- **Le Conseil d'Administration**, qui inclut des représentants des résidents et des familles ;
- **Une boîte à idées**, ainsi que les fiches de signalement des événements indésirables ;
- **La disponibilité et l'écoute de l'ensemble de l'équipe,** attentive aux attentes et aux remarques des résidents et de leurs proches.

Au quotidien, l'ensemble des professionnels sollicite activement la participation des résidents pour toute proposition concernant sa vie quotidienne, dans une logique de co-construction et de respect des choix individuels.

Par ailleurs, les familles sont libres de rendre visite à leur proche aux jours et horaires qui leur conviennent. Un studio est mis à leur disposition pour faciliter leur accueil (éloignement géographique, situations de fin de vie, etc.). Les familles peuvent également participer à certaines animations, sorties et événements festifs, et sont régulièrement invitées à proposer des idées et à s'impliquer dans la dynamique de vie de l'établissement.

3.2.2. La bientraitance et la prévention de la maltraitance

► La bientraitance : elle nous concerne tous, chaque jour

La bientraitance constitue le fil conducteur de l'ensemble de nos pratiques. Elle engage chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, et s'exprime dans la continuité du quotidien. Elle n'est pas un principe théorique : elle se concrétise dans la façon dont nous considérons chaque résident, dont nous l'écoutons, l'accompagnons et l'entourons.

Notre établissement affirme une approche fondée sur le **respect de la singularité** de chaque résident. Nous veillons à placer la personne au centre de nos décisions et de nos actions, en tenant compte de son histoire, de ses habitudes, de ses souhaits et de ses besoins. Le bien-être du résident oriente nos choix, nos priorités et nos ajustements. Cette attention implique une **écoute réelle**, y compris de ce qui s'exprime par les comportements, les fragilités ou les silences.

Répondre aux besoins et aux désirs du résident suppose de le **considérer dans sa globalité**, au-delà du seul champ du soin. La bientraitance s'inscrit aussi dans des **gestes simples** : une attitude respectueuse, une parole adaptée, une disponibilité qui permet d'apaiser ou de soutenir. Elle prend forme dans ces détails qui traduisent une présence attentive.

La **personnalisation de l'accompagnement** constitue l'un des axes essentiels de notre démarche. Elle repose sur l'observation, l'ajustement, la remise en question régulière de nos pratiques. Se mettre à la place de l'autre, interroger nos façons de faire, partager nos observations en équipe pluridisciplinaire : ces étapes nous permettent d'adapter au mieux les modalités d'accompagnement.

Nous cherchons à **préserver et valoriser l'autonomie** de chaque personne. Soutenir la participation du résident, favoriser l'expression de sa parole, adapter le matériel ou les aides techniques, aménager un environnement confortable et personnalisé sont autant de moyens d'affirmer sa place et sa dignité.

Le **maintien du lien social** constitue également un repère important. Nous veillons à favoriser les relations familiales, les échanges entre résidents et les interactions avec l'extérieur, conscients que la qualité de vie dépend largement du sentiment d'appartenance et de continuité des liens.

► Les piliers de la culture de la bientraitance la Rablais

1. **Recrutement et intégration des professionnels : transmettre des repères communs**

Les procédures de recrutement comprennent les vérifications nécessaires à la protection des personnes vulnérables, notamment la consultation du casier judiciaire et la prise de références. L'intégration de chaque nouveau professionnel permet la transmission des valeurs, des savoirs et des pratiques propres à la résidence. Elle inclut également la formation initiale de quatre jours à l'Humanitude, qui constitue le socle commun partagé par l'ensemble de l'équipe.

2. **Accompagnement du résident : placer la personne au centre d'un accompagnement souple et concerté**

L'établissement conçoit l'accompagnement comme une démarche souple, qui s'adapte au fil du temps aux besoins, aux capacités et aux souhaits du résident. Dès le pré-accueil, les évaluations menées par l'équipe permettent d'anticiper les attentes et de préparer une entrée respectueuse du parcours de vie de la personne.
Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), élaboré avec le résident et/ou ses proches, traduit cette approche individualisée et mobilise l'ensemble des professionnels autour de temps dédiés. L'information régulière donnée au résident, ainsi que la communication avec les familles, s'inscrivent dans une volonté de transparence et de continuité, essentielles à la qualité de l'accompagnement.

3. **Formation des professionnels : soutenir la montée en compétences et la culture commune de bientraitance**

La formation Humanitude (4 jours à l'embauche puis 2 jours tous les 4 ans) constitue un socle commun. Elle est complétée par des actions ciblées et définies suite aux entretiens annuels (communication bienveillante, formation ASG…). Les échanges d'équipe et les temps dédiés aux situations complexes contribuent à l'ajustement collectif des accompagnements.

4. **Soutien institutionnel : soutenir les équipes dans leur action et leurs réflexions professionnelles**

La direction et l'encadrement assurent un accompagnement quotidien des équipes, une disponibilité en cas de situation complexe et un appui à la réflexion professionnelle.

► Prévention et signalement de la maltraitance

La maltraitance, sous toutes ses formes et quel qu'en soit le degré, est strictement inacceptable et répréhensibles. Elle constitue une atteinte grave à la dignité des personnes, d'autant plus qu'elle touche des individus fragiles et souvent dépendants.

Elle peut prendre des formes multiples, parfois difficiles à identifier immédiatement : négligences, atteintes psychologiques ou morales, violences verbales, actes de maltraitance physique ou sexuelle.

Afin de prévenir ces situations et de garantir une vigilance constante, l'établissement s'appuie non seulement sur les principes de la culture de bientraitance qui fondent son fonctionnement, mais également sur une procédure formalisée de signalement de toute suspicion ou tout acte de maltraitance.

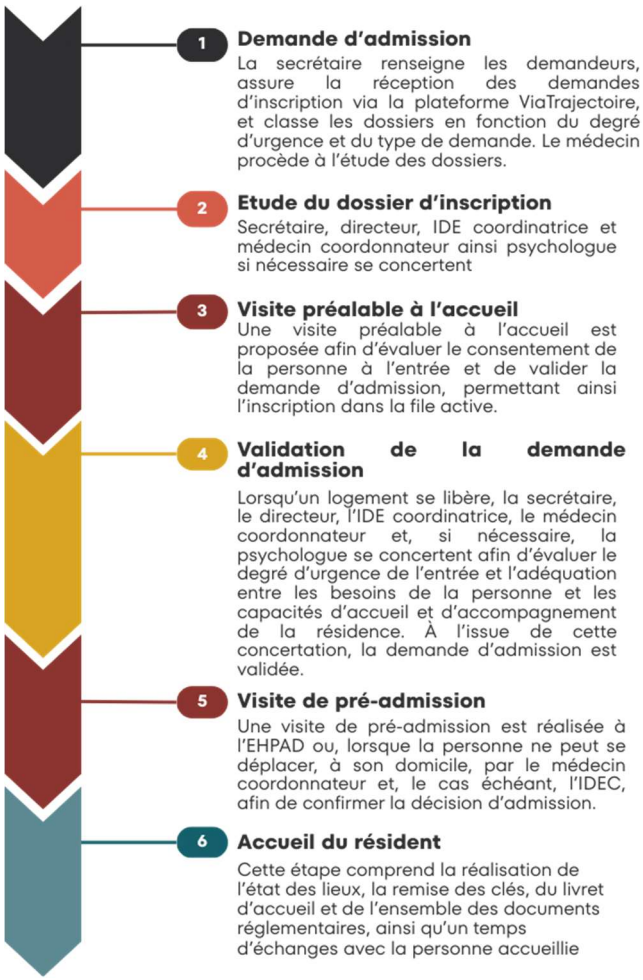
Plusieurs modalités d'alerte sont à la disposition des professionnels, des résidents et des familles :

- Les fiches d'événements indésirables, disponibles en libre accès à l'accueil, dans les salles de soins et près des vestiaires du personnel.
- Le numéro national (3977), service spécialisé d'écoute et de signalement, dont les coordonnées sont affichées dans différents espaces de la résidence, ainsi que le service départemental Écoute Maltraitance (02 99 02 21 22).
- En cas d'événement grave, l'ARS Bretagne met à disposition le Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Signaux (C.O.R.R.Si), accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le signalement peut être effectué :
 - par téléphone : 09 74 50 00 09
 - ou par courriel : ars35-alerte@ars.sante.fr

L'ensemble de ces dispositifs vise à garantir que tout fait préoccupant puisse être identifié, signalé et traité sans délai, conformément aux exigences éthiques et réglementaires.

3.3. De l'accueil à son projet personnalisé

3.3.1. Admission et accueil



Lors d'une demande d'admission, il est possible de prendre rendez-vous avec la résidence. Ce temps d'échange intitulé « **visite préalable à l'accueil** » constitue un moment privilégié pour créer un premier contact entre la personne, sa famille et l'établissement.

Cet entretien permet également de vérifier que la personne comprend correctement toutes les informations transmises, d'affiner ses besoins et, si nécessaire, de réorienter la demande (par exemple vers un accueil de jour ou l'hébergement temporaire).

La **visite de pré-admission**, réalisée au domicile ou en structure du futur résident après avis favorable, permet :

- D'établir une relation spécifique avec la personne âgée ;
- De recueillir ses attentes vis-à-vis de son admission et de sa future vie en EHPAD, ainsi que de préciser le délai d'entrée ;
- De s'assurer d'une parfaite compréhension, nécessaire au recueil d'un consentement éclairé ;
- De transmettre progressivement les documents administratifs et préparer l'arrivée.

Lors de **l'accueil** :

- En amont de l'entrée de la personne, l'état des lieux est réalisé les clés, le livret d'accueil et l'ensemble des documents réglementaires sont remis, et un temps d'échanges est prévu avec la personne accueillie.
- L'infirmière coordinatrice (IDEC) prépare l'arrivée, commande le matériel nécessaire (lit médicalisé, fauteuil roulant…), et veille à ce que le logement soit aménagé et personnalisé pour faciliter le repérage du résident.
- L'IDEC communique via le logiciel de soins (NetSoins) une note de présentation du résident (histoire de vie, besoins en soins, antécédents), transmet les informations aux équipes concernées (cuisine, comptabilité, blanchisserie, animation, pharmacie) et organise la préparation de la chambre.
- Pendant les premiers temps, le résident bénéficie d'une attention particulière de l'équipe afin de faciliter son adaptation et son repérage dans le nouvel environnement. Cette vigilance se poursuit le temps nécessaire à son installation complète.

3.3.2. Le projet personnalisé

Avant l'accueil, un premier recueil d'informations est réalisé, notamment l'histoire de vie de la personne, afin de mieux comprendre son parcours et ses besoins.

À l'issue de l'accueil, un recueil complémentaire permet de compléter cette connaissance : habitudes de vie, goûts, capacités et besoins spécifiques sont pris en compte. Ces informations sont ensuite saisies dans Net Soins, ce qui permet d'adapter rapidement l'accompagnement de manière individualisée.

Une toilette évaluative réalisée par l'infirmière complète l'observation des besoins et capacités de la personne.

Les référents, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, centralisent toutes ces informations et élaborent le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) sur Net Soins. Ce projet est ensuite présenté et proposé à la signature du résident et/ou de son représentant légal, assurant ainsi une implication active de la personne dans son parcours d'accompagnement.

Le PAP demeure un axe de développement, visant à en renforcer la co-construction avec les résidents et le partage au sein de l'équipe. Ses modalités sont définies dans la fiche projet n°1 : « Associer l'ensemble des professionnels à la personnalisation de l'accompagnement ».

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), pierre angulaire de l'accompagnement, permet d'adapter de manière individualisée l'ensemble des services proposés par la résidence, qu'il s'agisse de :

1. L'accueil et le service administratif
2. Le service hôtelier : hébergement, restauration, lingerie, maintenance
3. L'accompagnement aux soins des résidents et de leurs familles
4. Les soins
5. La vie sociale et l'animation
6. L'accueil de jour





3.4. Les services proposés par la résidence

Pour répondre aux besoins et attentes de chaque résident, les différents types de services proposés par la résidence sont détaillés ci-dessous, illustrant la personnalisation et la qualité de l'accompagnement.

3.4.1. Accueil et service administratif

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

- Accueillir et accompagner les résidents et leurs familles dans les différentes démarches administratives (admission, facturation, orientation vers les différents professionnels…).

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

Implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAP

DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Soutient et guide les démarches administratives des résidents : démarche d'admission, facturation, demandes d'aides financières, liens avec les représentants juridiques, réception et distribution du courrier, etc.
- Gère et suit des demandes d'hébergement et de la liste d'attente ;
- Gère la démarche qualité, l'amélioration continue ;
- Assure le suivi des factures ;
- Assure la communication institutionnelle

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :
- Directeur, secrétaire, comptable, assistante RH, responsable qualité

Moyens matériels :
- Poste informatique, téléphone, imprimante, scanner, armoires, panneaux d'affichage

3.4.2. Service hôtelier

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

- Restauration : Assurer une restauration de qualité, l'acte alimentaire devant être un moment de plaisir, qui participe au bien-être général de la personne, contribue au maintien et à l'amélioration de sa qualité de vie, de sa santé et de son autonomie. Il contribue au lien social en même temps qu'il répond à des besoins nutritionnels spécifiques.
- Lingerie : Prendre soin du linge des résidents en leur offrant un service d'entretien du linge régulier, tant en qualité qu'en quantité.
- Entretien : Favoriser le sentiment de bien-être dans la chambre et les espaces communs en offrant des espaces propres, fonctionnels et chaleureux.
- Maintenance et sécurité : garantir le bon fonctionnement technique du bâtiment et du matériel par une maintenance préventive et curative

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

Une offre complète de services sur place garantissant une réactivité et un lien privilégié avec chaque résident

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La restauration est faite sur place par un prestataire de service (société AcSent d'Armorique). La cuisine utilise des produits frais, de saison et organise trimestriellement des repas à thèmes. Des enquêtes de satisfaction annuelles sont réalisées mesurant la satisfaction des résidents. Une commission dédiée à la restauration se réunit chaque trimestre afin de recueillir les avis et les souhaits des participants.
Les petits déjeuners sont servis en chambre (ou en salle à manger à Ty Bihan) en fonction des réveils. Les repas (midi et soir) sont servis en salle à manger pour tous les résidents, avec possibilité de repas en chambre (en fonction de l'état du résident et de sa demande), ou avec la famille dans un salon réservé à cet effet. Le temps des repas est d'au moins une heure, pour permettre aux résidents de manger à leur rythme et de privilégier un temps convivial et d'échanges.
Le suivi des régimes, des textures et des goûts est renseigné dans Netsoins par les IDE et transmis au service restauration.

L'aide aux repas : l'organisation prévoit la présence de 3 agents de soin au moment des repas ainsi que du matériel ergonomique (tapis anti dérapant…).

Le linge est marqué (service proposé à l'accueil) et entretenu par l'établissement. Le linge délicat peut être entretenu par les familles selon leurs souhaits. La lingerie est ouverte tous les jours de la semaine et les lingères assurent le tri et le lavage. La distribution du linge est effectuée par les AVS. Le délai de traitement du linge est de 1 à 2 jours. Les serviettes et draps sont fournis par l'établissement. Les tenues professionnelles sont traitées autant que nécessaire par la lingerie interne.

L'entretien des chambres (sols, surfaces, sanitaires) est réalisé chaque jour, selon un planning et sa traçabilité est faite sur Net soins. Une société extérieure intervient pour l'entretien des locaux communs. Les espaces extérieurs sont quant à eux entretenus par l'établissement en lien avec un ESAT.

La maintenance et la sécurité : les professionnels doivent déclarer toute panne ou dysfonctionnement sur un logiciel informatique (demande d'intervention). La maintenance est alors assurée par une société extérieure qui met à disposition un salarié à mi-temps (prestataire Ouest Facilities). Il assure un suivi régulier des installations et des contrats de maintenance. Une astreinte est assurée 24h/24.
L'établissement est aux normes d'accessibilité et d'incendie. Des formations « incendie » sont organisées annuellement par un organisme spécialisé.

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :
- Restauration : société AcSent d'Armorique pour la confection des repas
- Lingerie : deux lingères et ouverture du lundi au dimanche.
- Sécurité et maintenance : La maintenance est assurée par une société extérieure (Ouest Facilite)
- Entretien des locaux : AVS des unités pour les logements des unités concernées ; Société extérieure pour les parties communes, pour les lieux collectifs, bureaux, ascenseurs et salle d'animation

Moyens matériels :
- Restauration : cuisine neuve et aux normes (décembre 2025), salle de restauration spacieuse, lumineuse et conviviale (espace climatisé à Ty Braz), salon invité pour les familles. Le matériel nécessaire est adapté, en quantité suffisante et renouvelé régulièrement.
- Lingerie : lingerie aux normes équipée d'un matériel nécessaire est disponible : lave-linge et sèche-linge, chariot à fond mobile, sacs hydrosolubles, défroisseur, calendreuse…
- Entretien des locaux : chariots ménage (1 par étage), centrale de dilution/distribution, autolaveuse, machine à laver pour l'entretien des franges et lingettes…
- Maintenance : local de maintenance, chariot

3.4.3. Accompagnement aux soins des résidents et de leurs familles

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

Des journées dédiées à l'accompagnement personnalisé

Toute l'équipe formée à l'Humanitude

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

- Accompagner au quotidien, de façon personnalisée la personne accueillie, en prenant en compte son histoire de vie, ses besoins, ses capacités, ses désirs, son bien-être et en favorisant son autonomie

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Tout accompagnement repose sur le respect des besoins, des habitudes de vie et du rythme des résidents, ainsi que sur le recueil systématique de leur consentement pour chaque intervention.
Les accompagnements sont planifiés dans les plans de soins, mais peuvent être ajustés en fonction des besoins et des souhaits de la personne. Cela se traduit notamment par :

- Le respect des choix personnels : tenues vestimentaires, maquillage, refus de soins, type de protections, etc. ;
- Le respect des rythmes : heure du lever et du coucher ;
- La prise en compte des capacités : autonomie de la personne, aides techniques, et réalisation d'une toilette évaluative par l'IDE et une aide-soignante, programmée dans le mois suivant l'entrée et renouvelée selon les besoins (classeur de fiches toilettes à l'infirmerie et NetSoins) ;
- Le respect des besoins fondamentaux : dignité et confort de la personne.

Soins d'hygiène : les soins d'hygiène du matin sont réalisés généralement entre 7h et 11h30 (7h-10h30 à Ty Bihan). Tout au long de la journée, des soins complémentaires peuvent être apportés selon les besoins de chaque résident. Une douche hebdomadaire est proposée à chacun.

Elimination : les résidents sont accompagnés aux toilettes plusieurs fois par jour, selon leur degré de dépendance et leurs besoins. Les protections sont adaptées individuellement, en tenant compte des besoins mais aussi des choix de la personne.
La mise à jour des horloges d'élimination est assurée par un référent soin, en concertation avec l'équipe : les modifications sont intégrées dans le plan de soins et le logiciel de commandes, puis imprimées et mises à disposition sur le chariot de soins.

Déplacements et mobilité : les déplacements sont facilités par l'utilisation de matériel adapté à l'autonomie et à la morphologie de chaque résident, dans le respect de leur autonomie et de leur sécurité.

Levers et couchers : ils se font dans le respect des habitudes de vie et de l'état de santé de chacun. Le cas échéant, l'équipe de nuit assure un relai ponctuel pour le confort des résidents.

Accompagnement nocturne : pendant la nuit, les résidents font l'objet de trois passages réguliers, sauf si un résident souhaite limiter ces interventions, sous réserve d'une décharge signée.

Accompagnement en fin de vieLes professionnels sont attentifs à passer le plus souvent possible pour assurer les soins de confort aux résidents en fin de vie. Les interventions sont coordonnées avec l'HAD, avec des demandes anticipées pour garantir une réponse rapide. Les souhaits de la personne et les directives anticipées sont respectés. La majorité des soignants est formée à l'accompagnement en fin de vie et au suivi du deuil.

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :

- AS, AVS et AMP, de jour et de nuit
- IDE

Moyens matériels :

- Plans de soins
- Net Soins (tablettes sur chariots)
- Matériel de manutention adapté à chaque résident dans sa chambre
- Chariots de soins et guéridons
- Chariots de linge

3.4.4. Soins

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

- Les professionnels de l'EHPAD doivent répondre aux besoins de soins médicaux et paramédicaux de la personne accueillie dans le respect de sa dignité, de sa liberté, en préservant au maximum ses capacités, pour lui permettre de vivre dans les meilleures conditions possibles. Le « prendre soin » est une dimension importante, l'objectif étant de contribuer à la santé des personnes accueillies en apportant du bien-être et de l'attention.

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

Disponibilité et écoute de l'équipe soutenue par une organisation de travail adaptée

DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Les soins infirmiers sont multiples :
 - Distribution des médicaments (préparés par la pharmacie), pansements, injections, soins de sonde, oxygénothérapie, prise de sang, surveillance des paramètres vitaux, perfusion sous cutanée, évaluation de la douleur, etc.
 - Dimension administrative des soins : prises de RDV, liens avec les partenaires extérieurs…
 - Coordination interne de l'activité soignante (protocole de soins, toilettes évaluatives, adaptation de l'alimentation, mise à jour des plans de soins..) et coordination externe des soins avec les différents intervenants
 - Relation avec les familles
 - Transmissions avec les équipes
 - Rôle hiérarchique en cas d'absence de ses supérieurs hiérarchiques (notamment le WE)
 - Consultations télémédecine

L'ensemble des soignants travaillent en collaboration, avec des outils communs pour lutter contre la douleur, prévenir les escarres, la dénutrition, analyser et prévenir les chutes, les troubles de l'humeur et du comportement. Elles veillent également à la bonne hygiène bucco-dentaire et à la maîtrise du risque infectieux.

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :
- En interne : IDE, AS, AMP, AVS, médecin coordonnateur, psychologue
- En externe : les médecins traitants, HAD (sur demande), IDE Hygiéniste, IDE du secteur psychiatrique, kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, pharmaciens

Moyens matériels :
- Logiciel Net Soins
- Matériel informatique (ordinateurs, tablettes…)
- Matériel de soin – chariots – guéridons
- Matériel d'urgence et stock de médicament d'urgence
- Extracteur d'O2
- Matériel adapté aux besoins (matelas à air, fauteuils, verticalisateurs, rail et chaise de pesée, chaise de relevage…)

3.4.5. Vie sociale et Animation

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

Les objectifs de l'équipe d'animation sont :

- Maintenir le lien social, rompre l'isolement, réduire les angoisses ;
- Stimuler les capacités et maintenir l'autonomie ;
- Organiser une animation adaptée à tous en prenant en compte la singularité des résidents ;
- Assurer l'ouverture vers l'extérieur dans le but de contribuer à la valorisation de l'image de l'EHPAD par une amélioration de la communication externe ;
- Privilégier le « vivre ensemble », « faire ensemble » et « vivre comme à la maison » ;
- Associer les résidents dans les projets de la vie sociale ;
- Proposer des repères temporels structurant ;
- Favoriser la dimension pluridisciplinaire de l'animation avec l'intégration es différents professionnels.

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

Animations, collectives et individuelles, proposées 7 jours sur 7 par une équipe de 3 animateurs

DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Evénements festifs : Au moins Trois grandes fêtes sont organisées au cours de l'année, rassemblant familles, résidents, professionnels et bénévoles : fête de Noël, de l'été, d'anniversaire de la résidence.
- Grands projets d'ouverture : Chaque année trois semaines à thème sont organisées. Elles sont l'occasion de réaliser des activités sur le thème choisi : décoration des locaux par les résidents, organisation d'un repas à thème … (semaine Italienne, Espagnole…). De plus, un ou deux grands projets annuels servent de fil conducteur. De nombreuses activités sont partagées (activités intergénérationnelles, inter-établissements, télévision et radio…)
- Animations hebdomadaires : anniversaires ; lotos ; lecture de presse ; atelier mémoires ; chant ; bibliothèque ; sortie aux marchés, tricot, atelier culinaire….
- Animations spécifiques : l'équipe de l'unité Ty Bihan est investie également quotidienne dans la vie sociale de l'unité.
- Le programme d'animation est co-construit avec les résidents à l'issue des différentes activités, des groupes de papotages ou encore lors des commissions-animation trimestrielles.
- L'information se fait sous différents supports, adaptés aux résidents.

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :

- Animateurs permettant la proposition d'animation 7j/7
- La participation de l'ensemble de l'équipe en particulier au travers d'un temps dédié planifié
- Des bénévoles interviennent régulièrement ou ponctuellement dans la structure et ont signé la charte du bénévole
- De nombreux partenaires et intervenants extérieurs (gym équilibre, médiation animale…)

Moyens matériels :

- Affichage et journal Le Rablaisien
- 2 Minibus dont 1 adapté pour les fauteuils roulants
- Vidéo projecteur, Activ'Tab, enceintes, jeux de société, ordinateur…
- Cuisine équipée à Ty Bihan
- Multiples espaces investis par l'animation (salle des fêtes, bibliothèque…)

3.4.6. Accueil de jour

OBJECTIF(S), SENS ET LIEN AVEC LA MISSION

- Répit et soutien des aidants ;
- Maintenir le lien social, rompre l'isolement, réduire les angoisses ;
- Stimuler les capacités et maintenir l'autonomie ;
- Organiser une animation adaptée à tous en prenant en compte la singularité des personnes accueillies ;
- Proposer des repères temporels structurant ;
- Découvrir l'EHPAD, instaurer une relation de confiance avec l'établissement pour faciliter une adaptation ultérieure si nécessaire ;
- Associer les personnes accueillies dans les projets de la vie sociale de la Résidence

LE PETIT+ DE LA RABLAIS

- Participation des usagers de l'accueil de jour aux animations de l'EHPAD
- Dispositif favorisant la continuité d parcours et l'accès progressif à la résidence

DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'accueil de jour est ouvert de 10h15 à 16h15 du lundi au vendredi.

Après un café d'accueil et moment convivial, des ateliers sont proposés selon les groupes de personnes accueillies (cognitif, moteur, manuel…).

Le repas est partagé et adapté selon les besoins de la personne.

Les personnes de l'accueil de jour sont conviées aux animations et événements festifs proposés par la résidence.

ORGANISATION ET MOYENS UTILISÉS

Moyens humains :
- AMP

Moyens matériels :
- Salle d'accueil de jour équipée et aménagée, fauteuils de repos, terrasse
- PC, téléphone, netsoins
- Activ'Tab
- 2 mini-bus

3.5. La Résidence : un lieu de vie

► La structure vue du ciel



► L'entrée du bâtiment principal

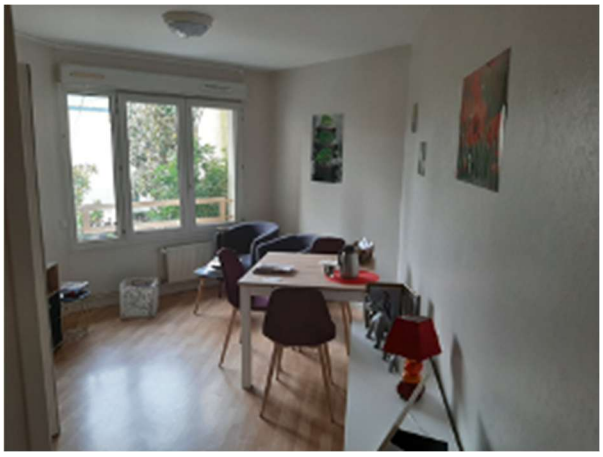


► Les locaux : les trois unités de vie

L'Unité Ty-Braz est composée de deux ailes et compte 4 niveaux (rez-de-chaussée et 3 étages) desservis par deux ascenseurs et comporte 61 appartements (55 T1 bis de 30 M² - 2 T1 de 40 M² et 4 T2 de 50 M²). Ces appartements ont un espace de vie avec kitchenette, une chambre et une salle de bain.



L'appartement constitue le domicile du résident : il peut recevoir s'il le souhaite et le logement est aménagé à son goût. Les professionnels aident le résident et sa famille à prendre les décisions concernant la personnalisation de son espace de vie afin de préserver sa sécurité, son intimité.





L'Unité Ty-Bihan est sécurisée (accueil de 18 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés) et dispose d'un lieu de vie commun convivial (salle à manger, salle d'animation et petit salon) en rez de chaussée, ouvert sur une terrasse et un jardin privatif sécurisés.

Cette unité est composée de chambres individuelles meublées, d'une superficie de 20M², avec salle de bain.

Les professionnels portent une attention particulière à ce que les familles y apportent une touche personnelle afin de recréer l'environnement familial du résident.

Cette unité dispose également d'une cuisine équipée, d'un espace de soins esthétique avec une baignoire balnéo.









L'accueil de jour a pour vocation d'accueillir 6 personnes de 10h15 à 16h15. Il s'adresse à des personnes vivant à leur domicile, en soulageant le conjoint et/ou la famille un ou plusieurs jours par semaine. Une salle à manger leur est réservée.

► Les locaux communs à toutes les unités



Au rez de jardin :

- Salle des fêtes
- Vestiaires personnels
- Réserves/archives

Au rez de chaussée :

- Le hall d'accueil et les bureaux des services administratifs et de la direction
- Une salle de soins
- La salle de restauration du service Ty-Braz
- La salle des familles
- Une salle d'animation avec cheminée
- La lingerie





Au 1er étage :

- Bibliothèque et salon de coiffure

Au 2ème étage :

- Bureau des animateurs et responsable qualité
- Salle de bain balnéo

Au 3ème étage :

- Petit salon
- Salle de repos du personnel



► Les espaces extérieurs

Un jardin d'agrément est à disposition des résidents et de leurs proches. Les résidents peuvent profiter l'aménagement de ce jardin entretenu par une société extérieure. Des bancs sont à disposition et les résidents peuvent jardiner aux beaux jours.





IV. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

4.1. Les différentes instances de l'établissement

Type d'instance	Modalités
Le Conseil d'Administration (CA)	L'établissement est géré par un CA composé de membres fondateurs et de membres experts : Représentants des résidents, Représentants des familles, Représentants des professionnels de santé, Représentants du Conseil Municipal, Représentants du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Représentants des clubs, Une personne qualifiée avec voix consultative et de la direction. Le Conseil d'Administration est très impliqué dans la vie de la résidence. Il se réunit environ 5 fois par an (et autant de réunions pour le bureau du CA) et valide les travaux et projets réalisés au sein des commissions
Comité social et économique (CSE)	Une rencontre avec les délégués du personnel est organisée mensuellement avec les 2 Délégués du personnel et le directeur
Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)	Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un organe consultatif obligatoire au sein des EHPAD (article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles). Le CVS est composé de Représentants des résidents, Représentants des familles, Représentant du Conseil d'Administration, Représentants du personnel. Cette instance peut donner son avis et faire toutes propositions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment : • L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement • Les activités de l'établissement, l'animation socio-culturelle, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations de l'établissement, • Les projets de travaux et d'équipements, • La nature des prix et les services rendus, • L'affectation et l'entretien des locaux, • Les relogements prévus en cas de travaux et de fermeture, • Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.
Diverses commissions	Ces commissions réunissent administrateurs, directeur, personnels, résidents ainsi que des bénévoles afin de travailler sur les thèmes suivants : • Restauration : La commission se réunit en principe deux fois par an. Elle permet de faire remonter les avis et suggestions des résidents et de répondre à toutes les interrogations relatives à la restauration. • Animation : La commission se réunit tous les 2 mois en présence des résidents qui font part de leurs attentes. Des points tels que l'organisation des manifestations festives qui se déroulent dans la résidence sont abordés (arbre de Noël, fête des mères et pères, anniversaire de la résidence, Fête de l'été). Les résidents ont la possibilité au cours de ces commissions d'émettre des propositions.

4.2. La politique des ressources humaines

4.2.1. Notre politique RH

La résidence fonde sa politique sur une conviction simple : **la qualité de l'accompagnement repose d'abord sur la qualité de vie et la cohésion des équipes**. Ainsi, l'établissement veille à construire et maintenir **une seule et même équipe**, solidaire, partageant un socle commun de valeurs, de pratiques et d'exigences professionnelles.

1. Une équipe soudée par une culture partagée



La formation constitue le premier vecteur de cette culture commune notamment par les formations Humanitude qui offre un langage professionnel partagé et une vision convergente de la relation au résident.

L'établissement renonce à un code couleur différencié selon les fonctions : chacun choisit librement sa tenue, **affirmant l'unité du collectif au-delà des grades et des rôles**.

2. Accueillir, transmettre et valoriser les compétences

Accueillir un nouveau professionnel, un stagiaire ou un intérimaire est considéré comme un acte structurant : il s'agit de **transmettre un savoir-faire, un savoir-être et une vision de l'accompagnement**. L'encadrement et les équipes s'impliquent dans un **accompagnement attentif et qualitatif**, afin de donner à chacun les repères nécessaires et de valoriser le secteur du grand âge. Cette dynamique de transmission contribue à **fidéliser les équipes** et à consolider l'identité professionnelle de la Résidence.

3. Prendre soin des professionnels pour mieux prendre soin des résidents

L'établissement attache une importance particulière au **bien-être des équipes**, convaincu que de bonnes conditions de travail sont indispensables à un accompagnement bientraitant.

Cela se traduit notamment par :

- **un matériel adapté et en nombre suffisant** (rails, moteurs, guéridons…) afin de prévenir l'usure professionnelle ;
- une **organisation attentive à la charge de travail**, avec remplacement systématique des absences et vigilance sur les admissions (par exemple, limitation des entrées en période estivale) ;
- une **prise en compte de la qualité de vie au travail** : convivialité, attention portée aux temps collectifs (repas à thème, fêtes partagées, viennoiseries dominicales), astreinte de la direction garantissant la continuité et la sérénité des équipes.

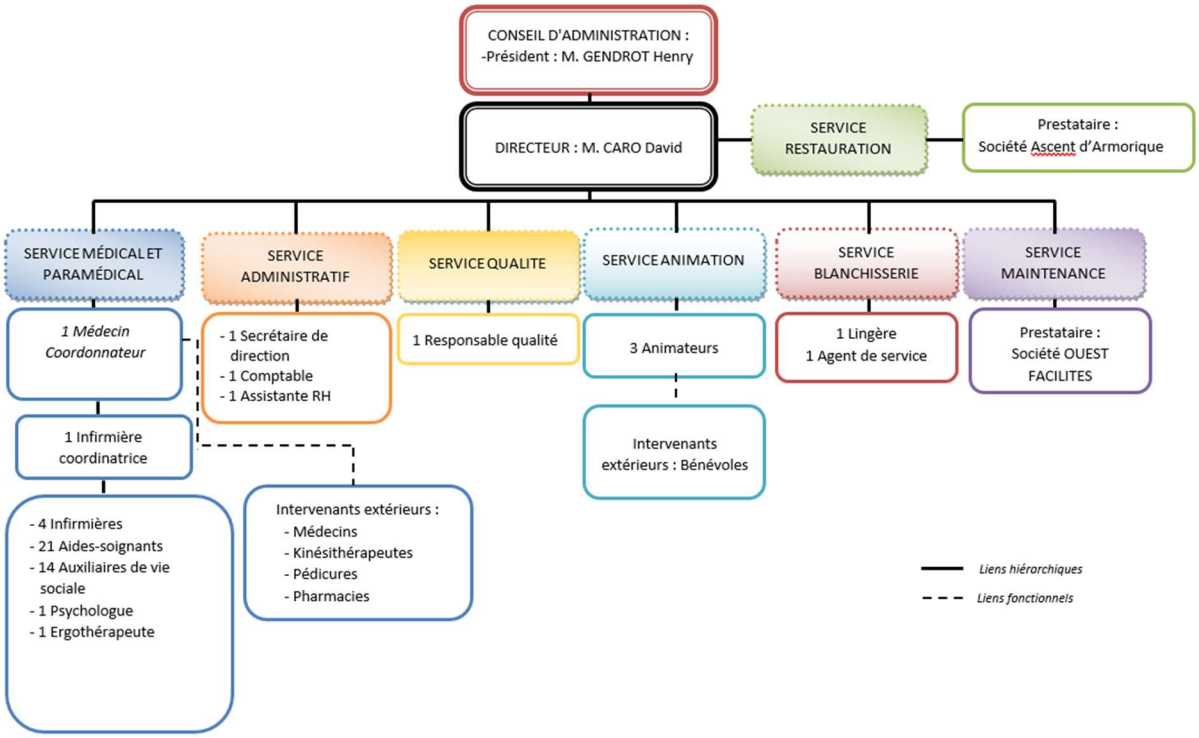
4. Reconnaître, soutenir et fidéliser

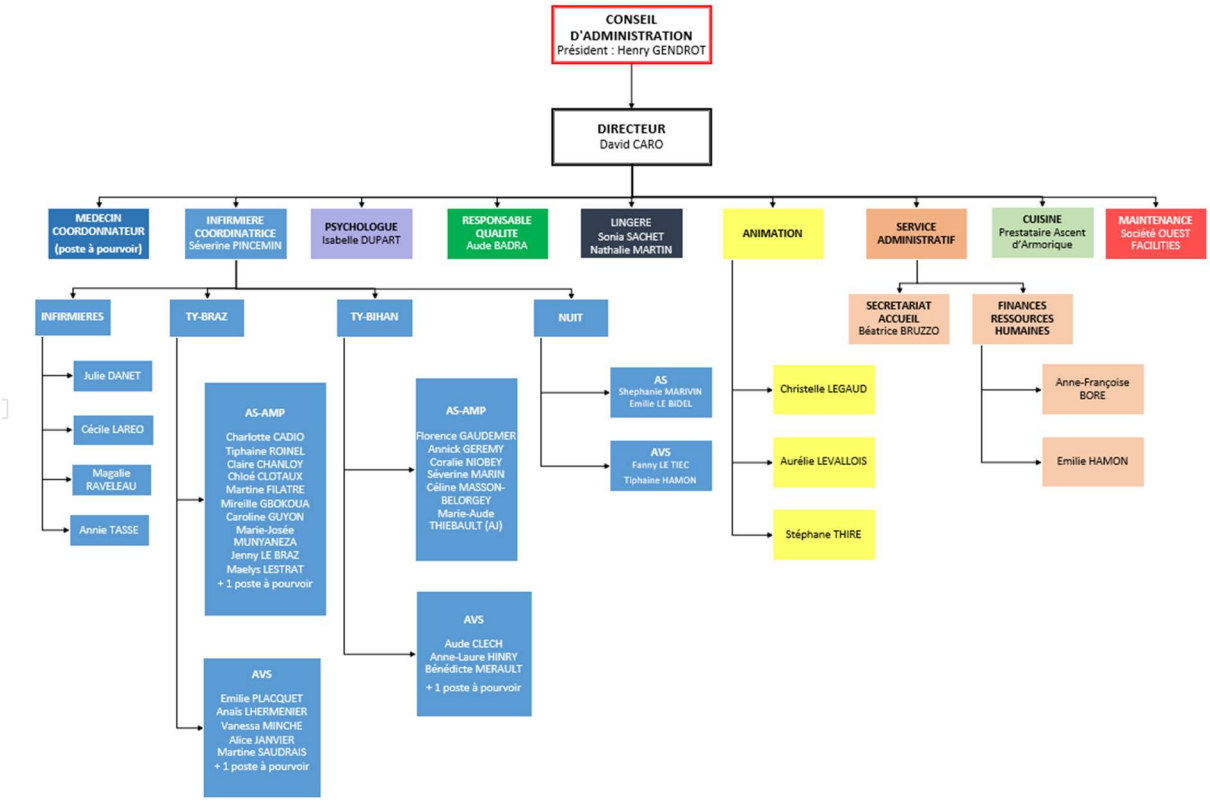
Les professionnels bénéficient de nombreux dispositifs témoignant de la reconnaissance institutionnelle : CE mutualisé, participation de l'établissement à la mutuelle santé, chèques vacances, chèques cadeaux, participation aux transports publics, récupération des jours fériés non travaillés, flexibilité dans la prise des congés…Ces attentions, associées à un suivi du temps de travail transparent et accessible, renforcent le sentiment d'appartenance et la stabilité des équipes.

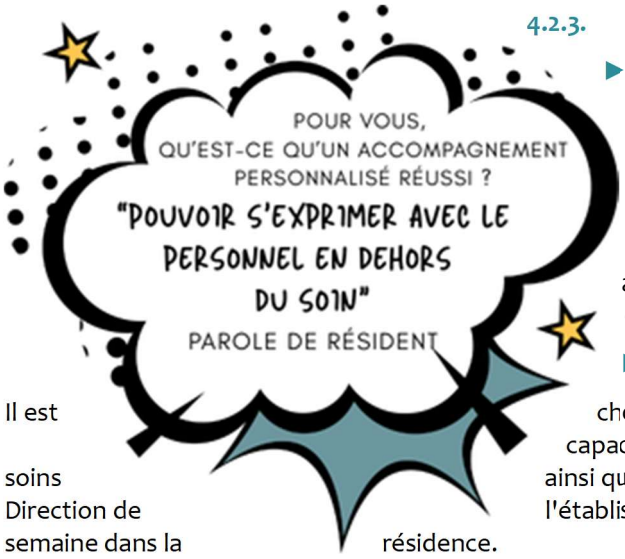
5. Une communication fluide et moderne

La résidence développe des outils numériques facilitant les échanges et l'accès à l'information (coffre-fort numérique, consultation du planning via Octime…). Cette communication claire et continue participe à la confiance, la transparence et la fluidité du travail collectif.

4.2.2. Organigrammes







4.2.3. Rôle et missions des membres de l'équipe

- **Le directeur**

Sous la délégation du conseil d'administration, le directeur est garant du fonctionnement de l'établissement et de la sécurité des résidents et des salariés. Il assure la gestion administrative et financière. Il pilote le projet de l'établissement. Il assure la communication avec les partenaires extérieurs.

- **Le médecin coordonnateur**

Il est choisi pour ses compétences gérontologiques, ses capacités pédagogiques et de coordination de l'équipe de soins ainsi que ses relations privilégiées de travail avec la Direction de l'établissement. Il est présent deux journées et demie par semaine dans la résidence.

- **L'infirmière coordinatrice**

L'infirmière coordinatrice coordonne l'équipe et les soins visant à répondre aux besoins et attentes des résidents. De ce fait l'infirmière coordinatrice participe à améliorer/ maintenir l'autonomie des résidents accueillis. Elle est l'interlocutrice privilégiée des résidents et de leurs proches pour toute problématique liée à l'accompagnement.

- **Les infirmières**

Les Infirmières Diplômées d'Etat (IDE) assurent les soins infirmiers, soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre de l'infirmier. Ils ont un rôle d'encadrement et de formation auprès de l'équipe soignante. Ils sont présents tous les jours, y-compris le week-end, mais pas la nuit. Interviennent également un IDE de l'HAD qui assure une astreinte la nuit et une IDE hygiéniste du CHU.

- **Le psychologue**

Elle travaille en lien avec l'équipe pour repérer les situations de souffrance des résidents, des familles et des professionnels, et apporte un éclairage clinique et un soutien aux équipes dans les situations d'accompagnement complexes.

- **Les aides-soignantes, AES et ASG**

L'aide-soignante contribue à l'accompagnement global des résidents en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Elle accompagne les résidents en répondant à leurs besoins et attentes dans les gestes de la vie quotidienne. Elle participe au bien-être physique et psychologique de la personne.

- **Les auxiliaires de vie sociale**

Les auxiliaires de vie sociale assurent la préparation et la distribution des petits déjeuners. Elles contribuent à l'entretien de l'environnement du résident et à l'aider dans les gestes de la vie quotidienne.

- **Le personnel administratif**

Le personnel administratif accueille le public et assure le suivi des dossiers d'inscription, des ressources humaines, ainsi que de la gestion et la comptabilité de l'établissement. Il a pour rôle de développer et d'assurer le suivi du management de la qualité, d'animer la démarche d'amélioration continue dans le cadre des évaluations.

- **Les animateurs**

Ils ont pour mission de développer, d'organiser et de conduire des projets visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie des personnes. Ils développent des activités qui facilitent la communication, l'adaptation au changement et plus généralement la mise en œuvre d'une vie sociale. Ils favorisent l'ouverture sur l'extérieur et le maintien du lien social : résident citoyen.

- **La lingère**

Elle assure le traitement du linge des résidents, des tenues professionnelles et du linge de la résidence. La lingère s'occupe également de la commande et de l'approvisionnement des produits lessiviels.

- **L'ergothérapeute**

Il évalue les capacités motrices du résident en lien avec l'équipe. Il contribue à l'adaptation de l'environnement et du matériel médical.

4.2.4. La politique de développement des compétences

La formation constitue un élément essentiel de la vie de l'Etablissement. Le plan de formation est établi chaque année et validé par le CSE. Les formations sont organisées en fonction des nécessités de service ainsi que des demandes institutionnelles ou des priorités nationales. Chaque salarié est également appelé à manifester ses souhaits de formation au travers de l'entretien annuel d'évaluation.

L'Association s'est engagée depuis 2016 à former l'ensemble des salariés à la formation Humanitude® qui vise à harmoniser l'accompagnement du résident dans une démarche bienveillante et personnalisée. Cette formation est revue de façon périodique afin de garantir un projet commun pour l'établissement.

Parallèlement à cette formation socle, la résidence propose à ses salariés des formations en lien avec le public accueilli comme par exemple ces dernières années :

- Mettre en place d'un comité éthique et qualité ;
- La gestion du deuil en institution ;
- Animer un conseil de vie social et comment mieux y associer les résidents et les familles ;
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

En outre, l'Association soutien également la formation diplômante et s'efforce à favoriser les études promotionnelles ce qui a pour effet de créer une dynamique au sein des équipes afin de valoriser et de motiver le personnel permanent en poste.

Depuis plus de 10 ans, l'association accompagne annuellement :

- Des jeunes à la formation d'aide-soignant par apprentissage ;
- Ses professionnels à la formation diplômante d'assistant de soins en gérontologie ou la formation aide-soignante.

4.2.5. L'intégration du nouveau salarié



Le recrutement d'un salarié nécessite la mise en place d'une démarche d'intégration dès son arrivée. Elle vise à réussir à la fois l'adaptation du salarié à son poste de travail et au sein de l'établissement.

Cette démarche d'intégration permet au nouvel arrivant de se sentir soutenu pour développer ses compétences et de développer une relation de confiance avec la Direction.

4.2.6. La prévention des risques professionnels

L'établissement inscrit sa politique RH dans une démarche active de prévention des risques professionnels, afin de garantir la sécurité au travail et de réduire les accidents et maladies professionnelles. Un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est tenu à jour.

La communication interne demeure volontairement accessible : les salariés peuvent rencontrer aisément la direction et l'équipe d'encadrement, favorisant un échange régulier et une écoute réelle.

Les entretiens individuels annuels, les entretiens professionnels biennaux ainsi que ceux réalisés à cinq ans d'ancienneté participent au suivi des parcours, à l'identification des besoins et à la construction d'un accompagnement adapté.

Soucieuse du bien-être de l'ensemble des salariés, la direction souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique à travers des actions ciblées et adaptées aux réalités du terrain (fiche projet n°4 - Garantir la qualite de vie et les conditions de travail).

4.2.7. Temps de coordination



Afin d'assurer la continuité et la cohérence des prestations, et de donner du sens à leur travail, les équipes pluri professionnelles doivent pouvoir communiquer, tracer leurs activités, transmettre les consignes et orientations de travail lors des temps d'échange formalisés. Ces temps sont présentés ci-dessous :

- Transmissions orales et écrites à chaque changement d'équipe
- Réunions d'équipe sur l'organisation et le fonctionnement du service
- Réunions « Zoom résident » centrées sur une situation spécifique
- Réunions du comité éthique et qualité

Les temps d'échanges formalisés existants contribuent à la continuité et à la cohérence de l'accompagnement. L'établissement souhaite toutefois optimiser sa communication interne (fiche projet n°3 – Optimiser la communication interne).

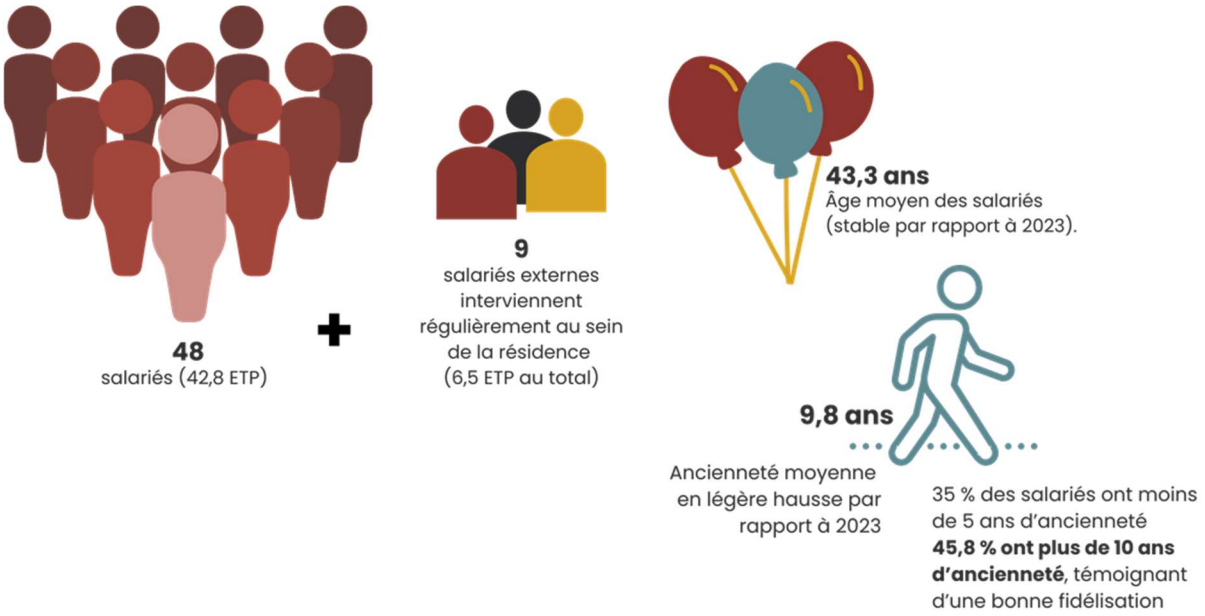
4.2.8. Nos indicateurs RH

Le nombre total de salariés au sein de la résidence au 31 décembre 2024 est de 48 (42.8 équivalents temps pleins). A noter que plusieurs postes restent non pourvus (4.53 ETP).

En complément de ces professionnels, trois sociétés extérieures et une association interviennent au sein de la résidence la Rablais :

- Une société pour la préparation des repas des résidents, des familles ainsi que des salariés qui le souhaitent : 6 salariés ; 5.5 ETP.
- Une société de maintenance assure la mission de maintenance de l'ensemble des bâtiments Ty-Braz et Ty-Bihan : 1 salarié ; 0.6 ETP.
- Une société de nettoyage qui assure hebdomadairement l'entretien des parties communes des deux bâtiments : 1 salarié ; 0,25 ETP.
- Une association d'ergothérapeute qui conseille les salariés sur les adaptations médicalisées à apporter aux résidents pour faciliter ces derniers dans le maintien de leur autonomie tout en garantissant la sécurité des salariés aux travail : 1 salarié ; 0.15 ETP.

Nos ressources humaines en bref :



4.3. Notre politique qualité

4.3.1. La qualité au service des résidents

La résidence inscrit sa démarche qualité dans une logique d'amélioration continue, fondée sur la capacité à se questionner au quotidien, à analyser son fonctionnement et à faire évoluer ses pratiques. Cette dynamique s'appuie notamment sur le comité éthique et qualité, espace dédié à la réflexion collective, à l'examen des pratiques professionnelles et à l'ouverture vers de nouvelles approches ou formations. Le traitement des événements indésirables (FEI) constitue également un levier d'apprentissage et d'ajustement.

L'établissement veille à s'inscrire dans un cadre réglementaire et législatif clair, garantissant la conformité des actions menées, la sécurité des professionnels et la légitimité des décisions prises. Les procédures et référentiels internes servent de repères partagés, permettant d'uniformiser les pratiques tout en préservant la personnalisation de l'accompagnement.

La démarche qualité à La Rablais sert de boussole, guidant l'établissement dans la recherche d'un équilibre entre la personnalisation et l'adaptation des pratiques, leur évolution réfléchie, et le respect incontournable du cadre réglementaire, le tout au service de la satisfaction des résidents et de la garantie de leurs droits.

4.3.2. Les outils au service de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des résidents

Pilotage et instances dédiées

- La présence d'une responsable qualité garantit la coordination des actions et la cohérence du système qualité
- Le comité éthique et qualité, dont les comptes rendus sont largement diffusés, constitue un espace de réflexion sur les pratiques, de partage d'analyse et d'aide à la décision
- Une IDE hygiéniste, mobilisée via une convention avec le CHU, apporte une expertise spécifique en matière de prévention des infections
- Les échanges réguliers au Conseil de la Vie Sociale (CVS), en commission-restauration ou commission d'animation assurent une prise en compte des attentes et retours des résidents et de leurs représentants
- L'adhésion à la structure d'appui qualité (CAPPS), pouvant apporter un soutien méthodologique.

Outils de recueil, d'évaluation et de suivi

L'établissement utilise différents supports permettant d'évaluer les pratiques, d'identifier les points d'amélioration et de nourrir la dynamique d'amélioration continue :

- Enquêtes annuelles de satisfaction à destination des familles et des résidents.
- Fiches d'Événements Indésirables (FEI) : plaintes, réclamations et événements indésirables consignés sur un support unique, avec un bilan annuel incluant les signalements au CORRSI.
- Boîtes à idées mises à disposition.
- Audits ciblés ponctuels, notamment sur l'hygiène (GREFF) et le circuit du médicament.
- Évaluation HAS quinquennale, préparée en amont avec l'ensemble des équipes.
- Suivi des fiches-objectifs du CPOM, permettant d'assurer la cohérence avec les engagements contractuels.
- Suivi des indicateurs institutionnels dans les conseils d'administration et les rapports d'activité (moral, social et financier).

Documentation qualité et outils de référence

La résidence s'appuie sur une documentation structurée et actualisée :

- Une procédure des procédures, garantissant la mise à jour, la diffusion et la traçabilité de la documentation qualité.
- Des documents cadres, tels que le Plan bleu et son Plan de Continuité d'Activité (PCA), ou encore le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

4.4. Le développement durable

La résidence inscrit son action dans une démarche de citoyenneté qui fonde ses valeurs, et affirme sa volonté de contribuer à la préservation de l'environnement.

L'établissement agit autour de plusieurs axes prioritaires :

- **Réduction et valorisation des déchets**

La résidence met en place différentes actions permettant de limiter la production de déchets et de favoriser leur recyclage :

- tri sélectif organisé sur l'ensemble de la structure ;
- installation de fontaines à eau pour réduire l'usage du plastique ;
- démarche de dématérialisation : numérisation des bulletins de salaire, tablettes pour les soins, suppression des dossiers papier à l'accueil ;
- partenariat avec Rennes Métropole pour la méthanisation des déchets deux fois par semaine ;
- actions de récupération et de revalorisation intégrées notamment aux activités d'animation.

- **Maîtrise des consommations d'énergie et d'eau**

Plusieurs mesures concrètes visent à réduire les dépenses énergétiques et hydriques :

- passage progressif à l'éclairage LED, conformément au décret tertiaire ;
- travaux d'isolation, appelés à se renforcer dans les années à venir ;
- installation de mousseurs et de systèmes limitant la consommation d'eau ;
- mise en place d'un récupérateur d'eau ;
- remplacement d'une chaudière par un modèle plus performant ;
- passage de la cuisine en tout électrique, abandonnant l'usage du gaz ;
- maintien de la restauration et de la lingerie sur place, permettant une maîtrise des pratiques, le transport et les consommations.

- **Utilisation de produits durables et respectueux de la santé**

L'établissement veille à recourir à des produits plus sûrs et moins polluants :

- utilisation de produits d'entretien avec station de dilution et produits biologiques ;
- restauration conforme aux exigences de la loi EGALIM, garantissant des approvisionnements plus durables ;
- absence totale de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

- **Encouragement des mobilités douces**

L'établissement favorise et accompagne les déplacements à faible impact environnemental et constate une augmentation notable du nombre de professionnels venant à pied ou à vélo, encouragée par un environnement propice.

4.5. Notre communication

4.5.1. Notre site internet

Un site internet est accessible à l'adresse : www.la-rablais.fr. Une présentation de la structure est proposée. Divers documents sont également téléchargeables tels que les tarifs, le programme d'animation du mois, les menus de la semaine, le Rablaisien, le projet d'établissement. Un lien est proposé vers la plateforme via trajectoire pour les demandes d'inscription.

Des accès sécurisés pour les familles mais également pour les membres du Conseil d'Administration sont possible afin de bénéficier d'informations les concernant. Les familles y retrouvent les comptes rendus du Conseil de Vie Sociale et les photos de résidents lors d'animations tandis que les membres du Conseil d'Administration y retrouvent les comptes rendus des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales, le projet d'établissement, les évaluations, les statuts, …

4.5.2. Le Rablaisien

Le Rablaisien est le journal de la résidence. Ce dernier est publié tous les 2 mois. L'édito est rédigé à chaque fois par une personne différente (familles, résidents, personnels, bénévoles, membres du Conseil d'Administration). Le Rablaisien est composé de seize pages et il est illustré de photos en noir et blanc marquant les moments de vie de l'établissement. Il comporte le calendrier des activités proposées pour le mois à venir. Il est consultable en version papier pour les résidents, et sur le site internet pour les familles et administrateurs (qui le reçoivent également par mail lors des invitations aux réunions).

4.5.3. Le livret d'accueil

Un livret d'accueil, sous forme de dépliant cartonné, en couleurs, et composé de six pages, présente les caractéristiques de la résidence. Ce document intègre également cinq fiches techniques présentant les différents services de l'établissement. Le livret est distribué à chaque nouveau résident entrant au sein de la résidence ainsi qu'à chaque nouvel administrateur.

V. HORIZON 2030

5.1. ASSOCIER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS A LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

CONTEXTE

La personnalisation de l'accompagnement s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire, appuyé par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS). Au-delà de cette obligation, elle représente une démarche de sens pour les professionnels : comprendre la personne, ajuster les pratiques et construire un accompagnement qui dépasse le seul champ du soin.

L'établissement s'engage ainsi dans une réflexion globale, pluridisciplinaire, centrée sur la personne dans toutes ses dimensions. Chaque salarié — soignant, administratif, hôtelier, animateur… — contribue à la qualité de vie du résident. La personnalisation devient alors un travail collectif permettant d'harmoniser les pratiques, de croiser les regards et d'enrichir la compréhension de chaque situation.

Accompagner une personne, c'est l'aider à évoluer au sein de la collectivité tout en respectant son individualité, ses habitudes, ses envies et son rythme. C'est **lui permettre de continuer à vivre**, d'exercer ses choix, de maintenir son autonomie — physique, psychique et décisionnelle — et de rester actrice de sa vie.

ENJEUX

- **Bien-être, confort et sécurité** des personnes accompagnées par une meilleure compréhension de leurs besoins et attentes.
- **Harmonisation des pratiques** autour d'objectifs partagés par toute l'équipe.
- **Implication de l'ensemble des professionnels** pour instaurer une dynamique commune au service du résident.

AMBITIONS

- **Faire connaître et partager le projet personnalisé de chaque résident** auprès de l'ensemble des professionnels pour garantir une cohérence d'action au quotidien.
- **Mettre en œuvre un accompagnement réellement personnalisé**, fondé sur les besoins et envies des résidents.
- **Respecter et faire vivre les valeurs portées par l'établissement**, en les intégrant concrètement dans les pratiques.
- **Inscrire durablement la personnalisation dans la culture commune**, afin que chaque professionnel se sente acteur du projet de vie de la personne.

ACTIONS D'AMELIORATION

- Préciser le processus d'élaboration des PAP (supports utilisés, rôle des référents, temps dédié…)
- Formaliser le projet de service de Ty Bihan (UPAD) permettant notamment de mettre en lumière la spécificité de l'accompagnement qui est proposé au regard des besoins des résidents accueillis
- Formaliser le service de l'accueil de jour permettant notamment de mettre en lumière la spécificité de l'accompagnement qui est proposé au regard des besoins des résidents accueillis
- Concevoir et diffuser une charte de La Rablais permettant de préciser les valeurs et les principes forts d'accompagnement au quotidien
- Identifier des référents thématiques (ex : référent contentions, référent nutrition, référent protection…) afin de faciliter le suivi des actions mises en place et de renforcer la coordination
- Renforcer la personnalisation des repas par l'expérimentation de deux services pour les repas à Ty Bihan, notamment le week-end, un travail sur les textures / manger-main pour l'ensemble des résidents et l'adaptation du matériel de distribution des repas pour préserver la personnalisation de l'accompagnement et la sécurité alimentaire (T°)

5.2. SECURISER LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

CONTEXTE

La sécurisation du circuit du médicament constitue une obligation réglementaire majeure et un enjeu central de gestion des risques. L'établissement doit répondre à des exigences strictes en matière de traçabilité, de responsabilité et de conformité aux bonnes pratiques. L'organisation actuelle présente plusieurs contraintes : une infirmerie dont l'architecture complique la préparation des traitements, des pénuries régulières de médicaments, et l'absence de médecin coordonnateur, qui impacte la coordination médicale. Dans ce contexte, les équipes, et en particulier les IDE, doivent composer avec une charge accrue et des responsabilités renforcées.

ENJEUX

- **Assurer la sécurité des résidents**, depuis la prescription jusqu'à l'administration, en limitant les risques d'erreur.
- **Respecter les compétences de chacun** dans toutes les étapes du circuit du médicament (prescription, préparation, distribution, surveillance).
- **Garantir la continuité et la qualité des soins**, malgré les contraintes organisationnelles et les pénuries.

AMBITIONS

- **Sécuriser l'ensemble du circuit du médicament**, à chaque étape, pour répondre aux exigences réglementaires et garantir la sécurité des personnes.
- **Renforcer la conformité et les bonnes pratiques**, en s'appuyant sur des outils et procédures clarifiés et régulièrement actualisés.
- **Améliorer les conditions de travail des IDE**, en simplifiant le circuit, en optimisant les espaces et en limitant les tâches à risque.
- **Compenser l'absence de médecin coordonnateur** par des organisations renforcées, une meilleure coordination pluridisciplinaire et une vigilance accrue dans le suivi thérapeutique.

ACTIONS D'AMELIORATION

- Etudier la possibilité de recruter un Infirmier en Pratiques Avancées (IPA) par la recherche de mutualisation avec d'autres EHPAD
- Réaliser un audit du circuit du médicament
- Mettre en place le plan d'action issu de l'audit
- Réviser la procédure relative au circuit du médicament
- Réhabiliter l'infirmerie de Ty braz/ réfléchir à la redistribution des bureaux/salle de soins
- Inciter/obliger les médecins traitants à saisir sur le logiciel Net soins les ordonnances
- Vérifier régulièrement la trousse d'urgence et la date de péremption des médicaments à l'intérieur

5.3. OPTIMISER LA COMMUNICATION INTERNE

<table>
<tr>
<td rowspan="2"><u>CONTEXTE</u>
L'optimisation de la communication interne répond à un besoin essentiel : permettre à tous les professionnels d'accéder aux informations nécessaires, de manière simple, fiable et centralisée. Aujourd'hui, les informations circulent via différents supports, parfois dispersés, ce qui peut entraîner des oublis, des doublons ou des pertes d'information.
L'établissement souhaite harmoniser et concentrer les supports utilisés, en veillant au respect des exigences réglementaires, notamment en matière de confidentialité et de protection des données.
Une traçabilité efficace est également indispensable, à la fois pour garantir la continuité des accompagnements et pour pouvoir rendre compte, le cas échéant, des actions réalisées, des observations consignées et des décisions prises. Elle constitue un élément clé de qualité et de sécurité.</td>
<td><u>ENJEUX</u>
• Assurer la confidentialité et la sécurisation des données, notamment celles concernant les résidents.
• Garantir la continuité, la fluidité et l'harmonisation des pratiques, grâce à un partage d'informations mieux structuré.
• Fédérer l'ensemble des professionnels autour d'une organisation commune et lisible.
• Améliorer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) en facilitant les échanges, la coordination et l'accès aux supports.</td>
</tr>
<tr>
<td><u>AMBITIONS</u>
• Impliquer tous les acteurs autour du résident, en garantissant un accès pertinent et sécurisé à l'information.
• Exploiter pleinement les outils et logiciels disponibles afin d'en faire de véritables leviers de communication, de traçabilité et de coordination.
• Développer une communication interne fluide, sécurisée et partagée</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2"><u>ACTIONS D'AMELIORATION</u>

<u>Optimiser l'usage des outils numériques pour un suivi personnalisé des accompagnements</u>

• Former les équipes à l'utilisation de Netsoins pour en optimiser l'exploitation
• Former aux transmissions ciblées et renforcer leur utilisation, tant à l'oral qu'à l'écrit
• Envisager de centraliser la gestion documentaire et le suivi des événements indésirables dans Netsoins
• Développer l'utilisation du logiciel E-toile avec le prestataire restauration
• Inciter intervenants paramédicaux à utiliser Netsoins

<u>Renforcer la diffusion des informations institutionnelles</u>

• Installer un écran en salle de soin pour diffusion d'informations flash
• Mettre en place un journal interne à destination des professionnels avec fréquence à définir (actualités de l'établissement, mouvements du personnel, infos RH, rappels bonnes pratiques par exemple en cas de canicule…)
• Organiser deux réunions institutionnelles par an réunissant l'ensemble des professionnels
• Donner accès aux professionnels à l'ensemble des documents les concernant
• Informer les professionnels des dispositifs relatifs à la protection des lanceurs d'alerte (voir manuel d'évaluation - critère 3.8.1)

<u>Protéger les données personnelles selon la règlementation en vigueur</u>

• Se mettre en conformité avec le RGPD (registre, indentification d'un DPO…)
• Sensibiliser les équipes à une meilleure discrétion au travers des formations/mises en situations</td>
</tr>
</table>

5.4. GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

CONTEXTE

L'établissement a engagé depuis plusieurs années une démarche active pour améliorer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail. Ce travail s'est traduit par des actions en faveur de l'attractivité (amélioration de la mutuelle, modernisation des équipements médicalisés, renforcement des outils informatiques), mais aussi par une attention portée à la prévention des risques professionnels.

Les résultats sont significatifs : absence d'accidents du travail ou de maladies professionnelles déclarées, et une ancienneté moyenne du personnel d'environ 11 ans, témoignant d'un attachement fort à l'établissement.

Des actions de formation ont également été déployées, notamment sur la communication non violente, afin de soutenir un climat de travail serein et respectueux. L'établissement veille également à adapter les plannings dans la mesure du possible, pour concilier qualité de service et équilibre de vie des salariés.

Garantir la QVCT est un enjeu essentiel : prendre soin des équipes permet de mieux prendre soin des résidents. Le bien-être professionnel, la reconnaissance, la prévention des risques psychosociaux et la disponibilité des moyens nécessaires sont autant de leviers pour maintenir un accompagnement de qualité.

ENJEUX

- **Attirer et fidéliser les professionnels**, dans un contexte de tension du secteur médico-social.
- **Préserver la santé, la motivation et le bien-être des équipes**, en limitant les risques psychosociaux et en soutenant le collectif de travail.
- **Renforcer l'écoute et la prise en compte des besoins des salariés**, comme condition indispensable à un accompagnement de qualité auprès des résidents.
- **Maintenir un environnement de travail sécurisé, cohérent et outillé**, propice à la réussite du projet d'établissement.

AMBITIONS

- **Atteindre un objectif "zéro poste à pourvoir"**, grâce à une politique RH attractive, soutenante et proactive.
- **Stabiliser et développer les compétences des équipes, en favorisant l'évolution professionnelle**, la formation et la valorisation des pratiques.
- **Assurer un suivi régulier et une continuité dans la mise en œuvre du projet d'établissement**, en garantissant l'implication et la disponibilité des équipes dans la durée.
- **Poursuivre une culture organisationnelle basée sur la confiance, le respect et la coopération**, offrant aux professionnels un cadre de travail durable et épanouissant.

ACTIONS D'AMELIORATION

Prévenir les risques professionnels et préserver la santé des équipes

- Programmer des formations sur la prévention des risques psychosociaux (RPS)
- Renouveler la formation sur l'accompagnement sur la fin de vie
- Proposer des formations gestes et postures
- Assurer une traçabilité des sensibilisations proposées par l'ergothérapeute
- Poursuivre l'installation des rails dans les chambres et l'investissement dans des équipements médicaux pour limiter la pénibilité
- Améliorer l'ergonomie de l'équipement en lingerie (chariot de distribution du linge, tabouret haut avec dossier…)
- Envisager un partenariat avec la salle de sport à proximité pour proposer des séances aux professionnels

Améliorer les espaces et les conditions matérielles de travail

- Étudier les possibilités de créer des bureaux dédiés pour certains professionnels (responsable qualité, animateurs, ergothérapeute…)
- Réaliser des travaux pour améliorer la salle de pause

- Aménager un placard sécurisé en salle de pause Ty Braz pour les affaires des professionnels
- Améliorer les vestiaires (plus grand espace, désodorisant…)

Renforcer la cohésion, le soutien professionnel et la qualité du collectif

- Proposer des séances d'Analyse de la Pratique professionnelles pour renforcer le soutien entre pairs et prévenir les tensions

Structurer l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels

- Préciser le processus d'accueil et d'intégration : actualiser la procédure, formaliser le bilan d'intégration, clarifier les étapes clés
- Réfléchir à l'organisation du poste auxiliaire de vie sociale à Ty Bihan. Poste vacant depuis plusieurs mois

5.5. GARANTIR LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR

CONTEXTE

Le respect de la liberté d'aller et venir constitue un droit fondamental inscrit dans la réglementation et au cœur des recommandations éthiques du secteur médico-social. Dans la pratique, l'établissement est confronté à des dilemmes récurrents, notamment dans l'unité de Ti Bihan où la fermeture des portes interroge l'équilibre entre sécurité et liberté individuelle.
Ces situations nécessitent un questionnement continu, mêlant réflexion juridique, éthique et clinique, afin de trouver la juste mesure entre prévention des risques et respect des droits des personnes accompagnées.

ENJEUX

- **Garantir le respect des droits et libertés des résidents**, en veillant à ce que toute restriction soit justifiée, proportionnée et réévaluée.
- **Assurer la sécurité des personnes**, en limitant les risques de fugue, de désorientation ou d'accidents, tout en préservant leur autonomie.

AMBITIONS

- **Harmoniser les pratiques entre les deux unités**, afin d'assurer cohérence et équité pour tous les résidents.
- **Tendre vers le « zéro contention »**, en réduisant au maximum les mesures restrictives et en renforçant les alternatives.
- **Réévaluer systématiquement les contentions existantes**, dans une démarche rigoureuse, éthique et traçable.

ACTIONS D'AMELIORATION

Etablir les avenants aux contrats de séjours en cas de restriction de la liberté d'aller et venir des résidents

Structurer l'organisation des réévaluations des contentions conformément aux exigences réglementaires.

Envisager l'identification d'un référent "contentions" pour améliorer le suivi, la traçabilité et la coordination.

Étudier la possibilité d'augmenter le temps de l'ergothérapeute, afin de renforcer l'expertise et l'accompagnement sur ce sujet.

Déployer des aides techniques adaptées (ex. : systèmes de vigilance aux portes, outils de repérage, aménagements sécurisants) en particulier la nuit.

Indiquer sur le plan de soin la mise en place de bracelet tissu d'identification pour les personnes qui déambulent à Ty Braz et à risque de sortie à risque.

5.6. AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL

CONTEXTE

L'établissement, bien qu'étant locataire, mène régulièrement des travaux d'amélioration et de mise aux normes afin d'offrir un cadre de vie et de travail de qualité. Ces interventions — comme la rénovation de la cuisine en 2025 — s'inscrivent dans une démarche continue d'embellissement et d'adaptation des espaces. L'établissement veille également à valoriser le travail des résidents, en intégrant leurs réalisations (photographies, créations artistiques...) au sein des lieux de vie, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et la convivialité des espaces.

ENJEUX

- **Créer un environnement convivial, agréable et fonctionnel,** pour les résidents comme pour les professionnels.
- **Renforcer la sécurité des espaces,** conformément aux exigences réglementaires et aux besoins d'accessibilité.
- **Favoriser la qualité de vie collective**, en rendant attractifs et confortables les lieux partagés.
- **Encourager la participation des résidents,** en valorisant leurs productions et leur implication dans la vie du lieu.

AMBITIONS

- **Préserver l'esprit du domicile,** en maintenant des espaces chaleureux, personnalisés et non institutionnels.
- **Intégrer une dimension de développement durable (DD)** dans les aménagements et les choix matériels.
- **Valoriser le travail et les initiatives des résidents,** par des expositions régulières, des décorations participatives ou d'autres formes de mise en valeur.
- **Poursuivre une dynamique d'amélioration continue,** tant sur le plan esthétique que fonctionnel, pour répondre aux besoins évolutifs des personnes accompagnées et des équipes.

ACTIONS D'AMELIORATION

- Assurer la rénovation énergétique du bâtiment (2027-2030)
- Etudier les modalités d'accueil d'un PASA
- Améliorer le mobilier de Ty Bihan
- Rénover les couloirs Ty Braz
- Améliorer l'infirmerie pour proposer plus d'espace aux professionnels
- Refaire le salon cheminée Ty Braz pas agréable. Actuellement lieux de passage
- Revoir le mobilier de l'accueil car pas adapté au niveau des assisses
- Equiper l'établissement de bancs extérieurs
- Mettre en place une pancarte pour les familles et les résidents qui souhaitent ne pas être dérangées (à disposition dans chaque chambre)
- Repenser le couloir reliant les deux bâtiments sur le plan d'accessibilité et esthétique (peinture, modalités de stockage des cartons de protection…)
- Installer un récupérateur d'eau plus conforme

VI. ANNEXES

6.1. Méthodologie d'élaboration du projet

L'élaboration du projet d'établissement s'inscrit dans une **démarche structurée, participative et pluridisciplinaire**, visant à garantir la cohérence stratégique, la qualité des prestations et l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes.

- **Une démarche participative et collaborative**

La démarche a reposé sur une gouvernance partagée associant :

. Un Comité de pilotage (COPIL) chargé de définir les orientations, de valider les étapes clés et d'arbitrer les choix stratégiques ;
. Des groupes de travail pluridisciplinaires (GT) associant professionnels de différents métiers ;
. La participation active de cinq résidents au travers d'un groups d'expression.

Cette organisation a permis de croiser les regards, d'enrichir les analyses et de renforcer l'adhésion collective au projet.

- **Première étape : le diagnostic partagé**

La première phase a consisté en la réalisation d'un diagnostic global et partagé de la situation de l'établissement. Ce diagnostic s'est appuyé sur :

- Le bilan de mise en œuvre du précédent projet d'établissement, permettant d'identifier les actions réalisées, les points de réussite et les axes d'amélioration, avec la volonté affirmée de continuité des actions structurantes, tout en intégrant les évolutions nécessaires ;
- La prise en compte des orientations territoriales, des politiques publiques et des besoins du territoire ;
- L'intégration des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par la Haute Autorité de Santé (HAS), afin de garantir l'alignement avec les exigences nationales en matière de qualité.

Cette étape a permis d'objectiver les constats et de dégager les enjeux prioritaires pour la période à venir.

- **Deuxième étape : définition et consolidation des politiques de l'établissement**

À partir du diagnostic, une phase de travail a été consacrée à la formulation et à la précision des politiques institutionnelles.

Cette étape a permis :

- D'enrichir les orientations stratégiques et opérationnelles de l'établissement ;
- De renforcer la lisibilité des engagements de l'établissement auprès des usagers, des professionnels et des partenaires ;
- D'assurer la conformité avec le référentiel et le manuel d'évaluation de la qualité des prestations de la HAS

- **Troisième étape : élaboration des fiches projet**

Le diagnostic a conduit à l'identification de cinq orientations stratégiques. Chacune de ces orientations a été déclinée en actions opérationnelles formalisées sous forme de fiches projet. L'ensemble des fiches projet a été intégré dans un outil de pilotage, garantissant une vision globale, structurée et opérationnelle du projet d'établissement.

- **Quatrième étape : consultation des instances et validation**

Le projet d'établissement a ensuite été soumis à l'avis des différentes (CVS, CSE) puis à la validation du Conseil d'Administration, intervenue le : [date à compléter].

- **Cinquième étape : mise en œuvre, pilotage et suivi**

La mise en œuvre du projet d'établissement fait l'objet d'un pilotage structuré et d'un suivi régulier assuré par le comité éthique et qualité, qui se réunit trois à quatre fois par an.

6.2. Synthèse du projet d'établissement

Synthèse du projet d'établissement 2026-2030



RÉSIDENCE DE LA RABLAIS



1, Place Salvador Allende
35136 Saint Jacques de la Lande
tél : 02 99 30 74 75
mail : accueil@larablais.fr
https://www.la-rablais.fr/

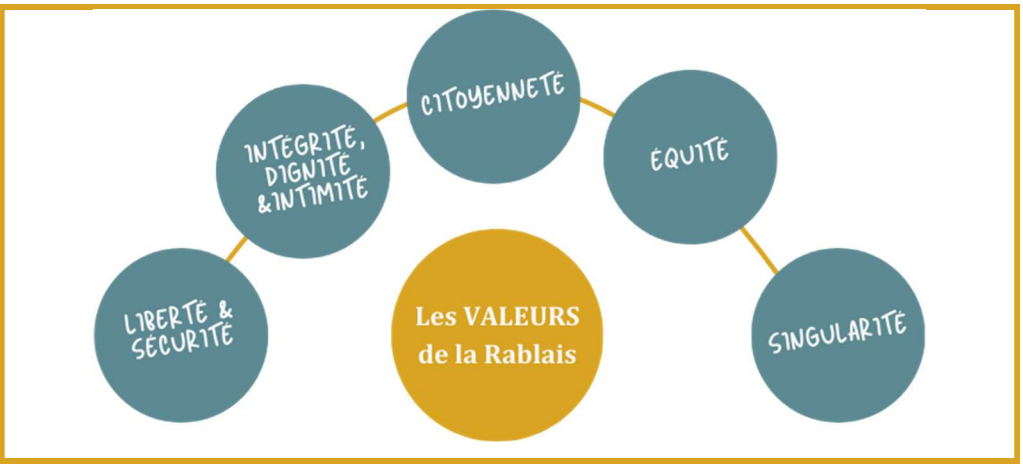
Possibilité d'accueil de 91 personnes âgées sur deux unités :

- Unité ty-braz pour 67 personnes âgées en hébergement permanent
- Unité ty-bihan pour 18 personnes âgées présentant des troubles neuro-dégénatifs en hébergement permanents, 6 en accueil de jour et 2 en accueil temporaire

LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- Accompagner les personnes âgées dont le maintien à domicile est devenu difficile, dans un lieu de vie favorisant le maintien du lien social et la citoyenneté
- Aider les résidents dans les gestes de la vie quotidienne
- Apporter des soins paramédicaux
- Garantir la sécurité physique et psychique des résidents
- Être à l'écoute des résidents et de leur entourage

Le projet d'établissement est bâti sur les valeurs partagées des différents professionnels de la résidence, qui réalisent un accompagnement humain et personnalisé aux besoins du résident :



Un projet d'établissement ?	
C'est quoi ?	Un document réglementaire obligatoire qui présente : . La description de l'établissement (moyens, organisations…) . Les projets de travail et d'amélioration des prestations pour 5 ans
Pour qui ?	Véritable « Carte d'identité » de l'établissement, il intéresse tout le monde : professionnels, résidents, familles, partenaires, autorités de tutelle, etc
Quand ?	Il doit être revu tous les 5 ans
Comment ?	Le projet d'établissement 2026-2030 a été élaboré de façon collaborative et pluri professionnelle lors de groupes de travail rassemblés entre octobre 2025 et janvier 2026. Un groupe d' Il est avisé par le Conseil de la Vie Sociale et approuvé par le Conseil d'Administration.
Et après ?	Il sera suivi régulièrement par un comité de pilotage (COPIL) qui prendra la mesure de l'avancement des fiches actions et pourra évaluer les actions prévues.

Pour quoi ?
Continuer à améliorer la qualité du service rendu, la résidence a des projets d'amélioration

1 - ASSOCIER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS A LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	. Préciser le processus d'élaboration des PAP . Formaliser le projet de service de Ty Bihan et celui du service de l'accueil de jour . Concevoir et diffuser une charte de La Rablais . Identifier des référents thématiques . Renforcer la personnalisation des repas
2 - SECURISER LE CIRCUIT DU MEDICAMENT	. Réaliser un audit . Mettre en place le plan d'action . Réviser la procédure relative au circuit du médicament . Réhabiliter l'infirmerie de Ty braz
3 - OPTIMISER LA COMMUNICATION INTERNE	. Optimiser l'usage des outils numériques pour un suivi personnalisé des accompagnements (utilisation de Netsoins, transmissions ciblées…) . Renforcer la diffusion des informations institutionnelles (écran en salle de soin, journal interne à destination des professionnels, réunions institutionnelles…) . Protéger les données personnelles selon la règlementation en vigueur (conformité avec le RGPD, bonnes pratiques des professionnels…)
4 - GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	. Prévenir les risques professionnels et préserver la santé des équipes (formations RPS, fin de vie ou gestes et postures, installation des rails, séances d'APP…) . Améliorer les espaces et les conditions matérielles de travail (travaux pour améliorer la salle de pause, nouveaux espaces de bureaux…) . Structurer l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels
5 - GARANTIR LA LIBERTE D'ALLER ET VENIR	. Etablir les avenants aux contrats de séjours en cas de restriction de la liberté d'aller et venir . Structurer l'organisation des réévaluations des contentions . Étudier la possibilité d'augmenter le temps de l'ergothérapeute
6 - AMELIORER LE CADRE DE VIE ET DE TRAVAIL	. Assurer la rénovation énergétique du bâtiment . Etudier les modalités d'accueil d'un PASA . Poursuivre les travaux d'amélioration (couloirs de Ty Braz, mobilier de Ty Bihan, bancs extérieurs…)

Le projet d'établissement dans son intégralité, est à votre disposition à l'accueil et sur notre site internet.